

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

incluant

- Rapport semestriel d'activité 2026
- Etats financiers consolidés condensés au 30 juin 2026
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026
- Déclaration de la personne responsable du Rapport financier semestriel 2026



EXAIL TECHNOLOGIES SA
30 RUE DE GRAMONT
75002 PARIS

www.exail-technologies.com

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 2026

Le rapport semestriel d'activité est constitué d'un extrait du communiqué de presse diffusé par la société et commentant activité et chiffres du semestre ainsi que perspectives.

Extrait du communiqué de presse diffusé le 9 octobre 2026

Résultats du 1^{er} semestre 2026 : forte croissance des revenus, très forte croissance de l'EBITDA courant

Chiffres clés du 1^{er} semestre 2026

Les principaux indicateurs présentés ci-dessous ont déjà été publiés dans les communiqués de presse des 23 juillet et 14 septembre 2026.

- Des **prises de commandes de 228 M€**, en légère hausse hors effet du contrat de 400 M€ en 2025
- **Croissance organique des revenus** de 27%¹
- **Une croissance plus forte de l'EBITDA courant de 43%**. La marge d'EBITDA courant atteint 23% au 1^{er} semestre 2026, en hausse de 3 pts.
- **Une forte augmentation du besoin en fonds de roulement de 68 M€ au 1^{er} semestre**, traditionnellement moins favorable, avec une tendance qui s'inverse nettement au 2^{ème} semestre, notamment grâce à **l'encaissement d'une facture de 117 M€ en octobre**.
- **254 M€ de levée de fonds sous forme d'ODIRNANE, en complément des 300 M€ émis en 2025**.

Exail Technologies a réalisé un très bon 1^{er} semestre 2026, porté par la montée en puissance des programmes de robotique maritime, la forte demande pour les systèmes de navigation et l'accélération des activités photoniques. Cette dynamique d'activité s'accompagne d'une nette amélioration de la rentabilité dans les deux segments du groupe, grâce à l'accroissement des volumes et aux efforts industriels engagés au cours des dernières années. Ces tendances se poursuivent dans un contexte marqué par l'augmentation des besoins de souveraineté, de sécurisation des opérations maritimes et de navigation résiliente.

L'élément marquant depuis la clôture du semestre est l'annonce du projet de rapprochement avec Thales, prévoyant l'acquisition de la participation de la famille Gorgé, dont la réalisation est toujours attendue d'ici au troisième trimestre 2027, puis le lancement d'une offre publique obligatoire.

A la suite de l'annonce en juillet 2026 du projet de rapprochement entre Exail Technologies et Thales, une revue approfondie des dispositions contractuelles conclues en 2022 dans le cadre de l'acquisition d'iXblue a été menée afin d'étudier les incidences d'un changement de contrôle qui, à l'époque, n'était pas envisagé. Ces travaux concernent les instruments détenus par ICG ainsi que certains instruments détenus par les salariés, dirigeants et mandataires sociaux. Ils ont conduit à retraiter rétrospectivement les comptes, conformément à IAS 8, et à la comptabilisation de charges financières et de charges liées aux paiements en actions.

Ces corrections n'ont aucune incidence sur l'EBITDA courant, le résultat d'exploitation ni les flux de trésorerie et ne modifient pas les termes du projet d'acquisition par Thales. Le détail des retraitements et les comptes retraités des périodes comparatives figurent en annexe au présent communiqué.

Compte de résultat du 1er semestre 2026

(en millions d'euros)	S1 2026	S1 2025 ⁽²⁾	Var M€	Variation %
Prises de commandes	228	612	-384	-63%
Carnet de commandes à fin de période	1 024	1 100	-76	-7%
Chiffre d'affaires	275	220	+54	+25% +27% organique ⁽¹⁾
EBITDA courant³	63	44	+19	+43%
<i>Marge d'EBITDA courant (%)</i>	<i>23%</i>	<i>20%</i>	+3 pts	+3 pts
Résultat d'exploitation	46	29	+17	+61%
Autres éléments du résultat opérationnel	-69	-59	-10	+17%
Résultat opérationnel	-23	-31	+8	-25%
Coût de l'endettement financier net	-7	-12	+5	-40%
Autres charges et produits financiers	-62	-123	+61	-49%
Impôts	6	1	+4	n.a.
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	n.a.
Résultat net consolidé	-87	-164	+77	n.a.

⁽¹⁾ La variation de périmètre concerne l'activité Automation, cédée depuis le 1er mai 2026 et qui représentait 13 M€ de revenus sur l'exercice

⁽²⁾ Les états financiers 2025 ont été retraités comme expliqué en annexe du présent communiqué

Prises de commandes : 228 M€

Les prises de commandes du 1^{er} semestre 2026 s'établissent à 228 M€. Leur comparaison avec le 1^{er} semestre 2025 est affectée par la signature, en février 2025, d'un contrat majeur d'environ 400 M€ dans le domaine de la lutte contre les mines. Hors cet élément, l'activité commerciale demeure soutenue, portée notamment par la forte progression des commandes de systèmes de navigation, en croissance de plus de 40% au 1^{er} semestre 2026, et des activités photoniques, en hausse de près de 70%.

Des informations plus détaillées sur les prises de commandes du semestre sont disponibles dans le communiqué publié le 23 juillet 2026 sur l'activité et le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre

275 M€ de revenus, en croissance organique de 27%

Exail Technologies a généré un chiffre d'affaires de 275 M€ au 1^{er} semestre 2026, en progression de 25% et de 27% à périmètre comparable. Cette croissance est principalement portée par le segment Navigation & Robotique maritime, dont les revenus progressent de +33%, grâce à la montée en puissance des principaux programmes de robotique et à l'augmentation des capacités de production de systèmes de navigation.

Le segment Technologies avancées affiche une croissance organique de +12%. La croissance des activités photoniques compense notamment l'évolution plus modérée des autres activités du segment.

Une présentation détaillée de l'évolution des revenus par activité figure dans le communiqué publié le 23 juillet 2026 relatif à l'activité du 2^{ème} trimestre 2026.

63 M€ d'EBITDA courant, en hausse de 43%

La rentabilité du groupe s'est fortement améliorée au 1^{er} semestre 2026. L'EBITDA courant atteint 63 M€, en progression de 43%, soit une croissance nettement supérieure à celle des revenus. La marge d'EBITDA courant s'établit ainsi à 22,9%, en hausse de 3 points par rapport au 1^{er} semestre 2025.

EBITDA courant et résultat d'exploitation par segment

(en millions d'euros)		S1 2026	S1 2025	Var M€	Variation %
Navigation & Robotique maritime	Chiffre d'affaires	226	171	56	+33%
	EBITDA courant ³	55	37	18	+49%
	<i>Marge d'EBITDA courant (%)</i>	<i>24%</i>	<i>22%</i>	-	+3 pts
	Résultat d'exploitation ³	45	28	17	+59%
Technologies avancées	Chiffre d'affaires	58	56	2	+4% +12% org.
	EBITDA courant ³	15	8	7	+89%
	<i>Marge d'EBITDA courant (%)</i>	<i>25%</i>	<i>14%</i>	-	+11 pts
	Résultat d'exploitation ³	12	5	6	+121%

L'amélioration de la profitabilité provient des deux segments du groupe. **Le segment Navigation & Robotique** maritime génère un EBITDA courant de 55 M€, en hausse de +49%. Sa marge d'EBITDA courant atteint 24%, contre 22% au 1^{er} semestre 2025. Cette progression s'explique par l'accroissement des volumes dans les deux principales activités du segment. En robotique maritime, la montée en puissance des programmes en cours permet d'améliorer progressivement l'absorption des coûts de production. Dans les systèmes de navigation, la forte hausse des volumes produits et livrés contribue également à l'amélioration de la profitabilité.

Le segment Technologies avancées enregistre une très forte amélioration de ses résultats. Son EBITDA courant atteint 15 M€, contre 8 M€ au 1^{er} semestre 2025, et sa marge progresse de 14% à 25%. Cette évolution est portée par :

- la forte croissance des activités photoniques, en accélération depuis plusieurs trimestres ;
- une base de comparaison favorable, le 1^{er} semestre 2025 ayant été affecté par des perturbations liées au déménagement d'une partie de ces activités vers un nouveau site ;
- la cession de l'activité Automation, réalisée fin avril 2026, qui contribue également à l'amélioration du profil de rentabilité du segment.

Résultat d'exploitation : 46 M€, en hausse de 61%

Les dotations aux amortissements et provisions représentent 17 M€ au 1^{er} semestre 2026 (contre 15 M€ au 1^{er} semestre 2025), soit un niveau proportionnellement stable par rapport aux années précédentes. Les amortissements concernent principalement les immobilisations incorporelles et corporelles, pour environ 6 M€ chacune, ainsi que les droits d'utilisation des actifs loués, à hauteur de 4,5 M€. Les provisions sont faibles et représentent 0,4 M€ au 1^{er} semestre.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 46 M€, en progression de 61%.

Résultat opérationnel

Les autres éléments entre le résultat d'exploitation et le résultat opérationnel représentent une charge totale de 69 M€, essentiellement sans impact sur la trésorerie. Ils comprennent notamment 57 M€ de charges liées aux plans de rémunération et de rétention en actions, 9 M€ d'amortissements d'actifs reconnus à la juste valeur dans le cadre des acquisitions et 1,7 M€ liés à la déconsolidation de l'activité Automation.

L'évolution notable des paiements en actions est liée aux plans d'attribution gratuite d'actions mis en place au second semestre 2025 (qui ne contribuaient donc pas au premier semestre 2025), à la revalorisation des provisions pour forfait social, ainsi qu'aux retraitements comptables relatifs aux actions attribuées aux salariés d'Exail SAS et d'Exail Holding (qui ne créent aucun droit contractuel ni aucun engagement juridique nouveau mais modifient leur traduction comptable).

En conséquence, le résultat opérationnel du Groupe s'établit à -23 M€.

Coût de l'endettement financier net : 7 M€

Le coût de l'endettement financier net comptabilisé s'établit à 7 M€, contre 12 M€ au 1^{er} semestre 2025. Les intérêts et charges assimilés représentent 12 M€, dont 6,9 M€ d'intérêts capitalisés au titre des obligations détenues par ICG, sans effet sur la trésorerie au cours de la période.

Le groupe a parallèlement bénéficié de 5,9 M€ de produits financiers générés par le placement de sa trésorerie, dont 4,8 M€ provenant des liquidités issues des émissions d'ODIRNANE. En trésorerie, les intérêts encaissés ont ainsi été légèrement supérieurs aux intérêts décaissés sur le semestre.

Les autres charges financières s'élèvent à 63 M€ au premier semestre 2026, contre 123 M€ au premier semestre 2025 retraité. Elles comprennent principalement les variations de valeur de l'engagement envers ICG et des engagements liés aux actions attribuées aux salariés d'Exail SAS comptabilisés à la suite des retraitements comptables décrits ci-après. Ces charges sont sans incidence sur la trésorerie de la période. Ces retraitements sont expliqués dans les états financiers consolidés condensés en annexe du présent communiqué.

Au global, le résultat net consolidé s'établit à -87 M€.

Une génération de trésorerie traditionnellement moins favorable au 1er semestre

Exail Technologies a généré une capacité d'autofinancement de 38 M€, relativement stable par rapport au 1^{er} semestre 2025. Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 68 M€ sur le semestre. Le 1^{er} semestre est traditionnellement moins favorable en matière de besoin en fonds de roulement en raison du calendrier de facturation et d'encaissement des contrats. Cette tendance s'inverse au 2^{ème} semestre, qui bénéficie déjà de l'encaissement d'une facture de 117 M€ en octobre.

Les capex représentent 25 M€ au 1^{er} semestre 2026, contre 14 M€ au 1^{er} semestre 2025. Cette hausse s'explique essentiellement par les investissements liés à la montée en capacité de production du groupe, en particulier dans les systèmes de navigation et les activités photoniques dans un contexte commercial très porteur.

Bilan : renforcement de la trésorerie et retraitements comptables

Emission complémentaire d'ODIRNANE en janvier 2026

Exail Technologies a réalisé en janvier 2026 une émission complémentaire de 200 M€ de nominal d'ODIRNANE, assimilée à la souche de 300 M€ émise en 2025. Les nouvelles obligations ont été émises à 127% de leur valeur nominale, permettant à la société d'encaisser un montant net de 254 M€.

Cette opération porte à plus de 550 M€ le montant comptabilisé en fonds propres au titre des ODIRNANE et renforce significativement la capacité financière du groupe.

Une trésorerie disponible en hausse

Exail Technologies dispose de 503 M€ de trésorerie disponible à fin juin 2026. Le groupe dispose par ailleurs de 91 M€ placés sur un compte séquestre dédié au paiement des coupons des ODIRNANE.

L'endettement financier brut s'établit à 356 M€, y compris les obligations ICG (125 millions) dont les intérêts sont capitalisés et qui ne génèrent pas de décaissement avant leur remboursement.

La trésorerie nette du groupe atteint ainsi 148 M€ à fin juin 2026. En incluant le compte séquestre, la trésorerie nette ajustée s'élève à 239 M€.

Retraitements comptables

Dans le contexte de l'annonce, en juillet 2026, du projet de rapprochement entre EXAIL TECHNOLOGIES et THALES (voir note 12.3 du rapport financier semestriel), des travaux approfondis ont été menés sur les conséquences du changement de contrôle à venir. Le traitement comptable de la documentation contractuelle conclue dans le cadre de l'acquisition d'IXBLUE en 2022, concernant les instruments détenus par ICG et les salariés, a été réexaminé. Ces travaux ont conduit à corriger rétrospectivement les comptes conformément à IAS 8. Des informations détaillées sont données en annexe du présent communiqué. Ces retraitements conduisent à la constatation au 30 juin 2026 d'un passif de 329 M€ au titre des financements apportés par ICG (296 M€ au 1^{er} janvier 2026) et de 126 M€ au titre des plans de rémunération en actions (75 M€ au 1^{er} janvier 2026). Les variations de valeur de ces passifs sont constatées, pour l'essentiel (62 M€), en charges financières. Ces retraitements constituent une modification de la traduction comptable de certains instruments détenus par ICG et les salariés. Ils ne reflètent en aucun cas la valorisation de ces instruments dans le cadre du projet d'acquisition par Thales annoncé en juillet 2026 et ne constituent pas un engagement de la société, de Thales ou de leurs affiliés respectifs quant à la valorisation de ces instruments. Ils ne modifient en aucun cas les termes du projet d'acquisition par Thales tels qu'annoncés. Ces retraitements ont par ailleurs un impact très limité sur le calcul des covenants financiers d'Exail Holding, compte tenu des définitions contractuelles des agrégats utilisés pour leur calcul.

Des tableaux de passage présentant les retraitements sont disponibles en annexe du présent communiqué.

Projet de rapprochement avec Thales

Le 6 juillet 2026, Thales et Exail Technologies ont annoncé la signature d'un accord engageant avec la famille Gorgé en vue de l'acquisition de sa participation de 35,51% dans Exail Technologies, au prix de 134 € par action. La réalisation de cette première étape est prévue d'ici au 3^{ème} trimestre 2027. Elle reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires et de concurrence usuelle.

À l'issue de cette acquisition, Thales déposera une offre publique obligatoire portant sur l'ensemble des actions et des ODIRNANE d'Exail Technologies. Le 30 juillet 2026, Thales et Exail Technologies ont signé un accord de rapprochement définissant les modalités de cette opération.

Le Conseil d'administration d'Exail Technologies a accueilli unanimement et favorablement ce projet de rapprochement. Le Conseil d'administration sera chargé d'émettre un avis motivé après examen de l'attestation d'équité qui sera émise par le cabinet Ledouble dans le cadre de l'offre.

Perspectives

Exail Technologies évolue dans des marchés durablement porteurs, soutenus par des besoins croissants en matière de souveraineté, de robotisation des opérations maritimes et de navigation résiliente. Le groupe bénéficie d'un positionnement technologique reconnu dans les systèmes de drones maritimes, les solutions de navigation inertielle à haute performance et les technologies photoniques.

L'activité commerciale demeure soutenue dans l'ensemble des métiers. Dans la lutte contre les mines, plusieurs programmes d'ampleur restent en cours d'évaluation, à la fois pour de nouveaux clients et pour des besoins complémentaires de marines déjà équipées. Le groupe poursuit également son développement dans les autres applications de robotique maritime, notamment avec ses drones de surface DriX.

Dans les systèmes de navigation, la croissance de la demande se poursuit dans les applications navales, terrestres, spatiales et civiles. Le groupe continue d'augmenter ses capacités industrielles pour accompagner cette dynamique. Les activités photoniques bénéficient également d'une forte progression de leurs prises de commandes et d'un élargissement de leur base de clients.

Fort d'un carnet de commandes supérieur à 1 Md€ et d'un portefeuille d'opportunités commerciales important, Exail Technologies dispose d'une bonne visibilité pour poursuivre sa trajectoire de croissance au cours des prochains exercices.

Objectifs 2026

Après une croissance organique des revenus de 27% et une progression de l'EBITDA courant de 43% au 1^{er} semestre, Exail Technologies confirme ses objectifs pour l'exercice 2026 : une croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres et une croissance de l'EBITDA courant supérieure à celle des revenus.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2026

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025 *
Chiffre d'affaires	3.2	274 748	220 305
Production immobilisée		14 751	10 488
Production stockée		10 202	4 607
Autres produits de l'activité	4.1	13 277	13 625
Achats consommés et charges externes		(143 635)	(116 674)
Charges de personnel	5.2	(104 122)	(87 765)
Paiements en actions	3.1/5.2	(56 741)	(47 722)
Impôts et taxes		(2 878)	(2 195)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.2	(16 881)	(15 359)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus à la juste valeur	4.2	(9 150)	(9 150)
Autres produits et charges d'exploitation		526	1 507
Autres éléments du résultat opérationnel	3.1	(3 246)	(2 423)
Résultat opérationnel		(23 150)	(30 756)
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(12 816)	(11 891)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		5 861	252
Coût de l'endettement financier net (A)	8.3	(6 955)	(11 639)
Autres produits financiers (B)		600	375
Autres charges financières (C)		(62 886)	(123 461)
Charges et produits financiers (D = A + B + C)	8.3	(69 241)	(134 725)
Impôt sur le résultat	9.1	5 549	1 497
Résultat net des activités poursuivies		(86 842)	(163 984)
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(86 842)	(163 984)
Résultat attribuable aux actionnaires de la mère		(84 683)	(164 064)
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(2 158)	80
Nombre moyen d'actions en circulation	10.2	16 970 710	16 966 087
Résultat net par action, en euros	10.2	(4,990)	(9,670)
Résultat net par action dilué, en euros	10.2	(4,990)	(9,670)
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	10.2	(4,990)	(9,670)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies, en euros	10.2	(4,990)	(9,670)

* Le compte de résultat au 30 juin 2025 a été modifié comme expliqué en note 1.3.

ÉTAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025 *
Résultat net	(86 842)	(163 984)
Écarts de conversion	58	(124)
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments de couverture	(1 025)	(1 242)
Impôts sur les instruments de couverture	256	310
Total des gains et pertes comptabilisées en capitaux propres et recyclables en résultat	(712)	(1 055)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(122)	84
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	30	(21)
Actifs financiers évalués à la juste valeur	-	-
Impôts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	-	-
Total des gains et pertes comptabilisées en capitaux propres et non recyclables en résultat	(91)	62
Résultat global	(87 645)	(164 977)
Résultat global attribuable aux actionnaires de la mère	(85 467)	(165 057)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(2 178)	80

* L'état des autres éléments du résultat global au 30 juin 2025 a été modifié comme expliqué en note 1.3.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025 *	1/1/2025 *
Actifs non courants		613 282	575 756	516 427
Écarts d'acquisition	6.1	142 832	143 276	143 276
Immobilisations incorporelles	6.2	259 448	263 196	271 005
Immobilisations corporelles	6.3	61 628	54 179	50 753
Droits d'utilisation	4.6.1	42 256	40 951	38 125
Actifs financiers non courants	8.1.4	103 867	72 991	11 391
Actifs d'impôt différé	9.2	243	154	134
Autres actifs non courants	4.5	3 008	1 009	1 744
Actifs courants		1 046 412	694 593	312 714
Stocks nets	4.3	90 535	80 308	78 820
Créances clients nettes	4.4	190 846	60 907	64 285
Actifs sur contrats	4.4	185 959	160 799	63 151
Autres actifs courants	4.5	46 206	39 345	30 914
Actifs d'impôt exigible	9.1	28 295	23 054	22 471
Actifs financiers courants	8.1.3	1 286	1 750	2 796
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	503 287	328 430	50 277
Actifs destinés à la vente		-	-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		1 659 695	1 270 349	829 141

* L'état de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2025 et au 31 décembre 2025 ont été modifiés comme expliqué en note 1.3.

Passif et capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025 *	1/1/2025 *
Capitaux propres (part du Groupe)		337 859	169 123	(43 801)
Capital ⁽¹⁾	10.1	17 045	17 425	17 425
Primes liées au capital ⁽¹⁾		6 859	12 171	12 171
Obligations à durée indéterminée	10.4	552 043	298 784	-
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾		(238 088)	(159 257)	(73 397)
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		(3 742)	(1 682)	423
TOTAUX DES CAPITAUX PROPRES		334 117	167 441	(43 378)
Passifs non courants		798 429	712 843	617 111
Provisions long terme	5.2	7 009	6 811	6 402
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	267 744	261 862	269 173
Dettes de loyer – part à plus d'un an	4.6.2	36 875	34 369	32 422
Passifs d'impôts différés	9.2	27 871	35 315	36 934
Engagements envers des actionnaires minoritaires de filiales	8.2	331 449	298 914	242 831
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages non courants	5.3.2/8.2	124 380	73 304	25 690
Autres passifs non courants	4.5	3 101	3 429	3 659
Passifs courants		527 147	390 064	255 409
Provisions court terme	11	9 065	9 247	7 720
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	87 931	63 481	39 024
Dettes de loyer – part à moins d'un an	4.6.2	9 261	8 517	8 075
Autres passifs financiers courants	8.1.3	2 371	1 344	2 927
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages courants	5.3.2/8.2	1 835	2 140	4 814
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.5	86 965	68 449	49 292
Passifs sur contrats	4.4	193 376	139 203	61 418
Autres passifs courants	4.5	136 069	97 407	81 932
Passifs d'impôt exigible	9.1	274	277	208
Passifs destinés à la vente		-	-	-
TOTAUX DU PASSIF		1 659 695	1 270 349	829 141

* L'état de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2025 et au 31 décembre 2025 ont été modifiés comme expliqué en note 1.3.

⁽¹⁾ De l'entreprise mère consolidante.

⁽²⁾ Y compris résultat de l'exercice.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025 *
Résultat net des activités poursuivies	1.3	(86 842)	(163 984)
Charges et produits calculés	7.1	122 281	193 773
Plus et moins-values de cessions		1 586	(236)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		37 026	29 553
Coût de l'endettement financier net	8.3	6 955	11 639
Charge d'impôt	9.1	(5 549)	(1 497)
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		38 431	39 695
Impôts versés		(679)	(264)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	(67 520)	(14 419)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)		(29 767)	25 012
<i>Opérations d'investissement</i>			
Décassement/acquisition d'immobilisations incorporelles	6.2	(11 235)	(8 681)
Décassement/acquisition d'immobilisations corporelles	6.3	(13 614)	(5 762)
Encaissement/cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		123	511
Investissements financiers nets des cessions	7.3	(30 499)	180
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales	7.4	(864)	(399)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		(56 088)	(14 151)
<i>Opérations de financement</i>			
Augmentations de capital ou apports		-	-
Dividendes versés		-	-
Acquisitions et cessions d'actions d'autocontrôle	7.5	(395)	193
Acquisitions de titres de filiales d'EXAIL TECHNOLOGIES	7.6	(521)	(1 829)
Emissions d'obligations à durée indéterminée (ODIRNANE)	10.4	253 723	-
Coupons versés au titre des ODIRNANE	10.4	(10 000)	-
Encaissements provenant d'emprunts	8.1.1	40 014	8
Remboursements d'emprunts	8.1.1	(17 806)	(17 792)
Remboursements des dettes de loyers	4.6.2	(4 606)	(4 651)
Coût versé / reçu de l'endettement financier net		899	(4 868)
Autres flux de financement	7.7	(691)	(745)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		260 618	(29 683)
Flux de trésorerie généré par les activités poursuivies (D = A + B + C)		174 760	(18 821)
<i>Flux de trésorerie généré par les activités non poursuivies</i>		-	-
Incidence des variations de taux de change		95	(162)
Trésorerie à l'ouverture	8.1.2	328 411	50 236
Variation de trésorerie		174 760	(18 821)
Trésorerie des activités non poursuivies		-	-
TRESORERIE A LA CLOTURE	8.1.2	503 268	31 253

* Le tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2025 a été modifié comme expliqué en note 1.3. Les impacts portent sur le résultat net des activités poursuivies, les charges et produits calculés ainsi que la charge d'impôt

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère						Capitaux propres – attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital	Actions en autocontrôle	Obligations à durée indéterminée	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres – attribuable aux actionnaires la société mère		
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2024 PUBLIES	17 425	12 171	(7 215)	-	97 534	119 914	84 138	204 052
Correction d'erreurs	-	-	-	-	(163 715)	(163 715)	(83 715)	(247 430)
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2024 CORRIGES	17 425	12 171	(7 215)	-	(66 181)	(43 801)	423	(43 378)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	-	97	97	-	97
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(193)	-	(260)	453	-	453
Engagements envers des minoritaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	(500)	(500)	(82)	(582)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(164 064)	(164 064)	80	(163 984)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(992)	(992)	-	(992)
RESULTAT GLOBAL	-	-	-	-	(165 057)	(165 057)	80	(164 977)
Variations de taux d'intérêt ⁽²⁾	-	-	-	-	(2 461)	(2 461)	-	(2 461)
CAPITAUX PROPRES CLOTURE JUIN 2025 CORRIGES	17 425	12 171	(7 023)	-	(233 841)	(211 268)	422	(210 846)

	Capital	Primes liées au capital	Actions en autocontrôle	Obligations à durée indéterminée	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres – attribuable aux actionnaires la société mère	Capitaux propres – attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2025 PUBLIES	17 425	12 171	(7 185)	298 784	91 757	412 952	88 101	501 053
Correction d'erreurs	-	-	-	-	(243 829)	(243 829)	(89 782)	(333 611)
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2025 CORRIGES	17 425	12 171	(7 185)	298 784	(152 072)	169 123	(1 682)	167 441
Opérations sur capital	(380)	(5 312)	-	-	-	(5 692)	-	(5 692)
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	-	12 087	12 087	315	12 402
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	5 258	-	29	5 287	-	5 287
Engagements envers des minoritaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	(799)	(799)	(83)	(882)
Obligations à durée indéterminée, nettes des frais d'émission ⁽³⁾	-	-	-	253 723	-	253 723	-	253 723
Coupons des obligations à durée indéterminée ⁽³⁾	-	-	-	(465)	(9 535)	(10 000)	-	(10 000)
Impôts sur coupons des obligations à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(84 683)	(84 683)	(2 159)	(86 842)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(784)	(784)	(19)	(803)
RESULTAT GLOBAL	-	-	-	-	(85 467)	(85 467)	(2 178)	(87 645)
Variations de taux d'intérêt ⁽²⁾	-	-	-	-	(403)	(403)	(115)	(403)
CAPITAUX PROPRES CLOTURE JUIN 2026	17 045	6 859	(1 926)	552 043	(236 160)	337 859	(3 742)	334 117

⁽¹⁾ Concerne la variation de valeur des options d'achat de titres de minoritaires (voir note 8.2).

⁽²⁾ En 2025 et 2026, des salariés ont acquis gratuitement de façon définitive des titres et exercé des stock-options EXAIL SAS (voir note 5.3) et des titres EXAIL SAS ont été acquis auprès de salariés ; EXAIL TECHNOLOGIES a par ailleurs acquis des titres EXAIL HOLDING auprès de salariés.

⁽³⁾ Concerne l'émission des obligations ODIRNANE (voir note 10.4).

La variation des capitaux consolidés a été modifiée comme expliqué en note 1.3.3.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les comptes semestriels consolidés condensés de EXAIL TECHNOLOGIES couvrent une période de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 octobre 2026.

Le Groupe constate des variations saisonnières de ses activités qui peuvent affecter, d'un semestre à l'autre, le niveau du chiffre d'affaires. Ainsi, les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'année.

Les faits marquants du premier semestre sont développés dans le rapport d'activité.

A la suite de l'annonce, en juillet 2026, du projet de rapprochement entre EXAIL TECHNOLOGIES et THALES (voir note 12.3), des travaux très approfondis ont été menés sur les conséquences du changement de contrôle à venir. Le traitement comptable de la documentation contractuelle conclue dans le cadre de l'acquisition d'XBLUE en 2022 et concernant les instruments détenus par ICG et les salariés a été réétudié. Ces travaux ont conduit à identifier des traitements comptables devant être retraités rétrospectivement, conformément à IAS 8 (voir note 1.3).

Note 1 Principes comptables

Note 1.1 Référentiel appliqué

Le Groupe prépare ses états financiers consolidés semestriels conformément à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire*. Ils n'incluent pas toute l'information requise pour l'établissement des états financiers annuels et doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2026 sous le numéro D.26-0166.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026. Ces principes comptables sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2026

L'application sur la période des nouvelles normes et interprétations suivantes n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 30 juin 2026 :

- Amendements d'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir* et d'IFRS 9 – *Instruments financiers : Informations à fournir sur le classement et l'évaluation des instruments financiers* ;
- Amendements d'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir* et d'IFRS 9 – *Instruments financiers : Informations à fournir pour les contrats d'électricité renouvelable* ;
- Volume 11 des améliorations annuelles des IFRS.

Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2026 ou adoptées mais application optionnelle au 1^{er} janvier 2026

- IFRS 18 - *Présentation des états financiers et informations à fournir dans les états financiers* ;

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels des normes non applicables au 30 juin 2026 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. A ce stade de l'analyse, des impacts de présentation du compte de résultat sont attendus au titre d'IFRS 18.

Note 1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des titres non consolidés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que les Directions du Groupe ou des filiales procèdent à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels pourraient être différents si la réalité différait des hypothèses et estimations retenues.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite ;
- l'évaluation des charges liées aux paiements en actions (voir notes 5.2 et 5.3) ;
- l'évaluation des frais de recherche et développement (voir note 6.2) ;
- l'évaluation des engagements de rachat de titres d'actionnaires minoritaires (voir note 8.2) ;
- l'évaluation des impôts différés (voir note 9.2) ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges (voir note 11).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

Note 1.3 Retraitement des informations financières de l'exercice antérieur

A la suite de l'annonce, en juillet 2026, du projet de rapprochement entre EXAIL TECHNOLOGIES et THALES (voir note 12.3), le Groupe a réexaminé les traitements comptables appliqués depuis 2022 à certaines clauses contractuelles relatives aux mécanismes de règlement des instruments détenus par ICG, les managers et les salariés. Ce réexamen a mis en évidence une appréciation incorrecte, à l'origine, de l'existence et de la nature des obligations de règlement en trésorerie résultant de ces clauses. Les traitements concernés ont en conséquence été modifiés rétrospectivement, conformément à IAS 8. Les instruments et mécanismes de règlement concernés étaient détaillés dans les états financiers antérieurement publiés en notes 2.2.2, 5.4 et 8.2 ; la correction porte sur les traitements comptables appliqués à ces instruments et mécanismes selon les normes comptables IFRS.

Ces retraitements conduisent principalement à reconnaître rétrospectivement des passifs qui n'avaient pas été comptabilisés ou qui avaient été sous-évalués au titre des droits accordés à ICG et aux salariés. Ils se traduisent par une diminution des capitaux propres et, selon les instruments concernés, par la comptabilisation de charges supplémentaires au titre des paiements fondés sur des actions et de variations de valeur en résultat financier. Les informations comparatives présentées dans les présents états financiers ont été retraitées en conséquence ; ces corrections n'ont aucune incidence sur la trésorerie historique du Groupe ni sur les principaux indicateurs communiqués (voir note 3.1), mais modifient la présentation de son bilan et de ses résultats antérieurs.

Des explications sont données ci-après et sont suivies de tableaux de passage expliquant les différences entre les comptes publiés et retraités (bilan au 1^{er} janvier, 30 juin et 31 décembre 2025 ; compte de résultat du 1^{er} semestre et de l'année 2025).

1.3.1 Financement apporté par ICG, actionnaire minoritaire de EXAIL HOLDING (voir note 8.2).

ICG a apporté en 2022 des financements à EXAIL HOLDING sous forme d'obligations (81,3 millions d'euros) et sous forme d'actions de préférence (ADP T, 149,7 millions d'euros), bénéficiant d'un droit à ADP PV. Le traitement comptable retenu en 2022 pour les ADP a été réexaminé.

- L'analyse retenue depuis 2022 était qu'ICG ne pouvait, dans aucun scénario vraisemblable, exiger un paiement de la part du Groupe. Un article du pacte d'associés prévoit néanmoins qu'en cas d'amortissement des obligations ICG à leur échéance (2030) ou d'amortissement anticipé résultant d'un changement de contrôle, EXAIL TECHNOLOGIES bénéficierait d'une promesse de vente consentie par ICG (i.e. un *call* à la main d'EXAIL TECHNOLOGIES) et qu'à défaut d'exercice de ce *call* par EXAIL TECHNOLOGIES, ICG pourrait lancer un processus de cession totale d'EXAIL HOLDING, disposerait de droits de gouvernance additionnels et aurait droit au paiement de dividendes majorés. A défaut de paiement de ces dividendes majorés, ICG bénéficierait alors d'une promesse d'achat (*put*). Compte tenu de ce dispositif et du caractère conditionnel du *put*, il avait été considéré que celui-ci ne pouvait naître que dans une situation théorique jugée improbable et à la suite de décisions volontaires d'EXAIL TECHNOLOGIES. Aucun passif n'avait donc été comptabilisé à ce titre.
- Selon l'analyse désormais retenue au regard de la norme IAS 32, l'existence des droits accordés dans l'article du pacte d'associés prime sur la faible probabilité présumée de voir ces droits exercés. En conclusion de cette analyse un passif égal au montant le plus faible du dividende majoré et de la valeur des titres de capital détenus par ICG aurait dû être constaté car à défaut de recevoir ce dividende, ICG pourrait exercer son *put*. Le montant théorique du dividende majoré à chaque date de clôture a donc été rétrospectivement comparé à la valeur des titres ICG, déterminée en fonction des clauses contractuelles et d'évaluations fondées sur le cours de bourse d'EXAIL TECHNOLOGIES, et le plus faible de ces deux montants a été comptabilisé au passif du bilan (en dette non courante sur la ligne « Engagements envers des actionnaires minoritaires de filiales »). Les variations de ce passif entre deux clôtures sont comptabilisées en résultat financier.

L'engagement a été évalué à 240 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025, 296 millions d'euros à fin décembre 2025 et 329 millions d'euros à fin juin 2026, la variation de valeur du semestre est inscrite en résultat financier. Cet engagement représente, en cas d'amortissement des obligations ICG à leur échéance ou à l'occasion d'un changement de contrôle, le montant qu'EXAIL TECHNOLOGIES pourrait choisir de régler pour ne pas être tenue de racheter l'ensemble des titres détenus par ICG ; il ne représente ni la valeur des titres détenus par ICG ni le montant que la Société paierait si elle choisissait de racheter ces titres.

Cette correction comptable a pour corollaire que les titres détenus par ICG ne sont plus considérés comme des éléments de capitaux propres et qu'il ne leur est plus affecté de quote-part dans le résultat et les capitaux propres.

1.3.2 Rémunérations en actions

2-A Plans d'attribution gratuite d'actions d'EXAIL SAS (voir note 5.3.2).

EXAIL SAS (alors dénommée IXBLUE) avait mis en place entre 2018 et 2021 des plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions, avant son acquisition par le Groupe.

- Lors de l'acquisition en 2022, ces plans ont été maintenus et complétés par des mécanismes de règlement conclus avec les bénéficiaires, prévoyant notamment des engagements de rachat par EXAIL HOLDING. Historiquement, les plans avaient été comptabilisés séparément comme des plans réglés en instruments de capitaux propres (*equity settled*), tandis que les engagements de règlement relatifs aux actions définitivement acquises avaient été comptabilisés comme des passifs en application d'IAS 32.
- Le réexamen a conduit à considérer que les accords de 2022 constituaient des modifications des plans existants et devaient être analysés avec ceux-ci comme un dispositif unique relevant d'IFRS 2. Pris dans son ensemble ce dispositif doit être considéré comme un plan réglé en trésorerie (*cash-settled*) : un passif évalué à la juste valeur des instruments à chaque clôture aurait dû être comptabilisé, en contrepartie d'une charge. La charge correspondant aux services rendus par les salariés est comptabilisée en résultat opérationnel sur la période révisée d'acquisition des droits. Après l'acquisition des droits, les variations de valeur du passif sont comptabilisées en résultat financier.

Évalué sur la base du cours de bourse d'EXAIL TECHNOLOGIES, le passif s'établit à 26,2 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025, 75,4 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 38,1 millions d'euros initialement comptabilisés, puis à 126,2 millions d'euros au 30 juin 2026. Ces montants tiennent compte de l'étalement sur la période d'acquisition des droits, dont une partie reste en cours. En conséquence, le passif comptabilisé au 30 juin 2026 ne correspond pas à la valeur totale des actions qui pourrait être retenue lors d'un futur changement de contrôle. Il est présenté au bilan dans les dettes envers le personnel.

Cette modification comptable a pour corollaire que les titres détenus par les salariés d'EXAIL SAS ne sont plus considérés comme des éléments de capitaux propres et qu'il ne leur est plus affecté de quote-part dans le résultat et les capitaux propres.

2-B Plans d'attribution gratuite d'actions de EXAIL HOLDING (voir note 5.3.1).

EXAIL HOLDING a mis en place plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de managers et de salariés du Groupe de 2022 à 2025.

- Les plans EXAIL HOLDING avaient initialement été comptabilisés comme des plans réglés en instruments de capitaux propres (*equity-settled*), avec un étalement de la charge sur la période juridique d'acquisition des droits.
- Or, le dénouement en trésorerie ou non de ces plans dépend de scénarios contingents, dont certains ne sont pas sous le contrôle d'Exail Holding ou des bénéficiaires (plan « *contingently cash-settled* »). Le traitement comptable doit être apprécié en fonction du scénario de règlement considéré comme le plus probable. Jusqu'au 30 juin 2025 inclus, le scénario privilégié aurait dû être un refinancement d'ICG par le Groupe. Dans ce scénario, le Groupe aurait lui-même assuré le règlement des salariés en rachetant leurs titres, du fait d'un droit de sortie conjointe des salariés assumé par le Groupe. Les plans auraient donc dû être comptabilisés comme des plans réglés en trésorerie (*cash-settled*) : un passif évalué à la juste valeur des instruments à chaque clôture aurait dû être comptabilisé, en contrepartie d'une charge. À la fin de l'exercice 2025, la cession du Groupe est devenue un scénario plus probable. Dans ce scénario, il est raisonnable d'estimer que le droit de sortie conjointe s'exercerait auprès de l'acquéreur, sans règlement par le Groupe. Le classement des plans en *equity-settled* est donc devenu le scénario le plus probable à compter de cette date.
- Par ailleurs, les décotes applicables en cas de départ des bénéficiaires conduisent à identifier une période d'acquisition des droits implicite différente et à l'étalement d'une partie de la charge en résultat opérationnel sur une période révisée plus longue que la période juridique.

La correction consiste ainsi à comptabiliser rétrospectivement les plans en *cash-settled* jusqu'au 30 juin 2025 inclus, puis en *equity-settled* à compter de la clôture du 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, les actions sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'attribution, avec une contrepartie en capitaux propres, en tenant compte de la seule période d'acquisition écoulée à date. La charge cumulée de 25,1 millions d'euros (12,7 millions au 31 décembre 2025) ne figure donc pas parmi les dettes du Groupe et ne correspond pas à la juste valeur des actions qui pourrait être retenue en cas de changement de contrôle.

Cette modification comptable a pour corollaire que les titres détenus par les salariés d'EXAIL HOLDING ne sont plus considérés comme des éléments de capitaux propres dans le bilan au 1^{er} janvier 2025 et les comptes du premier semestre 2025 (plans *cash settled*) et qu'il ne leur est plus affecté de quote-part dans le résultat et les capitaux propres de ces périodes. En revanche, sur l'exercice 2025 dans son ensemble et le premier semestre 2026 ces titres sont considérés en capitaux propres, une quote-part du résultat et des capitaux propres leur est donc affectée.

1.3.3 Tableaux de passage

Les modifications sont identifiées dans les tableaux suivants.

	31/12/2024 publié	Corrections au titre du réexamen des clauses contractuelles		1/01/2025 retraité
		Opérations de financement ICG	Plans de rémunérations en actions	
(en milliers d'euros)				
Capitaux propres (part du Groupe)	119 914	(240 394)	76 679	(43 801)
Capital ⁽¹⁾	17 425	-	-	17 425
Primes liées au capital ⁽¹⁾	12 171	-	-	12 171
Obligations à durée indéterminée	-	-	-	-
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾	90 318	(240 394)	76 679	(73 397)
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	84 138	-	(83 715)	423
TOTAUX DES CAPITAUX PROPRES	204 052	(240 394)	(7 036)	(43 378)
Passifs non courants	377 182	240 394	(465)	617 111
Provisions long terme	6 402	-	-	6 402
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	269 173	-	-	269 173
Dettes de loyer – part à plus d'un an	32 422	-	-	32 422
Passifs d'impôts différés	39 250	-	(2 316)	36 934
Engagements envers des actionnaires minoritaires de filiales	26 276	240 394	(23 839)	242 831
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages non courants	-	-	25 690	25 690
Autres passifs non courants	3 659	-	-	3 659
Passifs courants	250 595	-	4 814	255 409
Provisions court terme	7 720	-	-	7 720
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	39 024	-	-	39 024
Dettes de loyer – part à moins d'un an	8 075	-	-	8 075
Autres passifs financiers courants	2 927	-	-	2 927
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages courants	-	-	4 814	4 814
Dettes fournisseurs d'exploitation	49 292	-	-	49 292
Passifs sur contrats	61 418	-	-	61 418
Autres passifs courants	81 932	-	-	81 932
Passifs d'impôt exigible	208	-	-	208
Passifs destinés à la vente	-	-	-	-
TOTAUX DU PASSIF	831 829	-	(2 688)	829 141

Au 1^{er} janvier 2025, l'actif est modifié également, les actifs non courants étant réduit de 2,7 millions d'euros correspondant à un ajustement de l'écart d'acquisition lié à l'évaluation des plans de rémunérations en actions de l'ex-IXBLUE à la date d'acquisition.

	30/06/2025 publié	Corrections au titre du réexamen des clauses contractuelles		30/06/2025 retraité
		Opérations de financement ICG	Plans de rémunérations en actions	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capitaux propres (part du Groupe)	112 856	(266 769)	(57 356)	(211 268)
Capital ⁽¹⁾	17 425	-	-	17 425
Primes liées au capital ⁽¹⁾	12 171	-	-	12 171
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾	83 260	(266 769)	(57 356)	(240 863)
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	85 071	-	(84 649)	422
TOTAUX DES CAPITAUX PROPRES	197 926	(266 769)	(142 004)	(210 846)
Passifs non courants	377 856	266 769	136 101	780 725
Provisions long terme	6 411	-	-	6 411
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	261 125	-	-	261 125
Dettes de loyer – part à plus d'un an	35 657	-	-	35 657
Passifs d'impôts différés	36 795	-	(1 983)	34 812
Engagements envers des actionnaires minoritaires de filiales	34 210	266 769	(31 774)	269 205
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages non courants	-	-	169 858	169 858
Autres passifs non courants	3 659	-	-	3 659
Passifs courants	322 544	-	3 216	325 759
Provisions court terme	8 296	-	-	8 296
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	35 829	-	-	35 829
Dettes de loyer – part à moins d'un an	8 661	-	-	8 661
Autres passifs financiers courants	2 049	-	-	2 049
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages courants	-	-	3 216	3 216
Dettes fournisseurs d'exploitation	64 470	-	-	64 470
Passifs sur contrats	114 729	-	-	114 729
Autres passifs courants	88 085	-	-	88 085
Passifs d'impôt exigible	424	-	-	424
Passifs destinés à la vente	-	-	-	-
TOTAUX DU PASSIF	898 326	-	(2 688)	895 638

Au 30 juin 2025, l'actif est modifié également, les actifs non courants étant réduit de 2,7 millions d'euros correspondant à un ajustement de l'écart d'acquisition lié à l'évaluation des plans de rémunérations en actions de l'ex-IXBLUE à la date d'acquisition.

	31/12/2025 publié	Corrections au titre du réexamen des clauses contractuelles		31/12/2025 retraité
		Opérations de financement ICG	Plans de rémunérations en actions	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capitaux propres (part du Groupe)	412 952	(289 153)	45 324	169 123
Capital ⁽¹⁾	17 425	-	-	17 425
Primes liées au capital ⁽¹⁾	12 171	-	-	12 171
Obligations à durée indéterminée	298 784	-	-	298 784
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾	84 573	(289 153)	45 324	(159 257)
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	88 101	(7 394)	(82 389)	(1 682)
TOTAUX DES CAPITAUX PROPRES	501 053	(296 547)	(37 065)	167 441
Passifs non courants	384 059	296 547	32 238	712 843
Provisions long terme	6 811	-	-	6 811
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	261 862	-	-	261 862
Dettes de loyer – part à plus d'un an	34 369	-	-	34 369
Passifs d'impôts différés	37 164	-	(3 010)	34 154
Engagements envers des actionnaires minoritaires de filiales	40 424	296 547	(38 056)	298 914
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages non courants	-	-	73 304	73 304
Autres passifs non courants	3 429	-	-	3 429
Passifs courants	387 925	-	2 140	390 064
Provisions court terme	9 247	-	-	9 247
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	63 481	-	-	63 481
Dettes de loyer – part à moins d'un an	8 517	-	-	8 517
Autres passifs financiers courants	1 344	-	-	1 344
Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages courants	-	-	2 140	2 140
Dettes fournisseurs d'exploitation	68 449	-	-	68 449
Passifs sur contrats	139 203	-	-	139 203
Autres passifs courants	97 407	-	-	97 407
Passifs d'impôt exigible	277	-	-	277
Passifs destinés à la vente	-	-	-	-
TOTAUX DU PASSIF	1 273 036	-	(2 688)	1 270 349

Au 31 décembre 2025, l'actif est modifié également, les actifs non courants étant réduit de 2,7 millions d'euros correspondant à un ajustement de l'écart d'acquisition lié à l'évaluation des plans de rémunérations en actions de l'ex-IXBLUE à la date d'acquisition.

(en milliers d'euros)	30/06/2025 publié	Corrections au titre du réexamen des clauses contractuelles		30/06/2025 retraité
		Opérations de financement ICG	Plans de rémunérations en actions	
Chiffre d'affaires	220 305	-	-	220 305
Production immobilisée	10 488	-	-	10 488
Production stockée	4 607	-	-	4 607
Autres produits de l'activité	13 625	-	-	13 625
Achats consommés et charges externes	(116 674)	-	-	(116 674)
Charges de personnel	(87 765)	-	-	(87 765)
Palements en actions	(2 807)	-	(44 915)	(47 722)
Impôts et taxes	(2 195)	-	-	(2 195)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	(15 359)	-	-	(15 359)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus à la juste valeur	(9 150)	-	-	(9 150)
Autres produits et charges d'exploitation	1 507	-	-	1 507
Autres éléments du résultat opérationnel	(2 423)	-	-	(2 423)
Résultat opérationnel	14 159	-	(44 915)	(30 756)
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(11 891)	-	-	(11 891)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents	252	-	-	252
Coût de l'endettement financier net (A)	(11 639)	-	-	(11 639)
Autres produits financiers (B)	375	-	-	375
Autres charges financières (C)	(806)	(26 374)	(96 281)	(123 461)
Charges et produits financiers (D = A + B + C)	(12 070)	(26 374)	(96 281)	(134 725)
Impôt sur le résultat	582	-	915	1 497
Résultat net des activités poursuivies	2 671	(26 374)	(140 281)	(163 984)
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 671	(26 374)	(140 281)	(163 984)
Dont résultat attribuable aux actionnaires de la mère	1 312	(26 374)	(139 001)	(164 064)
Dont résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 359	-	(1 280)	80
Résultat net par action, en euros	0,077	(1,555)	(8,193)	(9,670)

Les corrections d'erreurs n'ont pas d'impact sur les indicateurs non strictement comptables retenus par le Groupe (voir note 3.1), qui se réconcilient avec le résultat opérationnel de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	30/6/2025 publié	Plans de rémunérations en actions	30/06/2025 retraité
Carnet de commandes début de période	708 392	-	708 392
Carnet de commandes fin de période	1 100 319	-	1 100 319
CHIFFRE D'AFFAIRES	220 305	-	220 305
EBITDA COURANT	43 898	-	43 898
% du chiffre d'affaires	19,9%	-	19,9%
Dotations aux amort. et prov. nettes des reprises	(15 359)	-	(15 359)
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 540	-	28 540
% du chiffre d'affaires	13,0%	-	13,0%
Coûts de restructurations	(1 846)	-	(1 846)
Autres	(577)	-	(577)
Totaux des autres éléments opérationnels	(2 423)	-	(2 423)
Palement en actions	(2 807)	(44 915)	(47 722)
Amort. des incorporels reconnus à la juste valeur	(9 150)	-	(9 150)
RESULTAT OPERATIONNEL	14 159	(44 915)	(30 756)
% du chiffre d'affaires	6,4%	n/a	(14,0%)

(en milliers d'euros)	31/12/2025 publié	Corrections au titre du réexamen des clauses contractuelles		31/12/2025 retraité
		Opérations de financement ICG	Plans de rémunérations en actions	
Chiffre d'affaires	478 545	-	-	478 545
Production immobilisée	24 287	-	-	24 287
Production stockée	(1 260)	-	-	(1 260)
Autres produits de l'activité	26 088	-	-	26 088
Achats consommés et charges externes	(244 184)	-	-	(244 184)
Charges de personnel	(176 461)	-	-	(176 461)
Paielements en actions	(18 006)	-	(25 858)	(43 864)
Impôts et taxes	(5 108)	-	-	(5 108)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	(32 564)	-	-	(32 564)
Dotations aux amortissements des incorporels reconnus à la juste valeur	(18 300)	-	-	(18 300)
Autres produits et charges d'exploitation	1 406	-	-	1 406
Autres éléments du résultat opérationnel	(2 786)	-	-	(2 786)
Résultat opérationnel	31 657	-	(25 858)	5 799
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(26 862)	-	-	(26 862)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents	2 115	-	-	2 115
Coût de l'endettement financier net (A)	(24 747)	-	-	(24 747)
Autres produits financiers (B)	1 861	-	-	1 861
Autres charges financières (C)	(2 093)	(56 152)	(26 241)	(84 487)
Charges et produits financiers (D = A + B + C)	(24 979)	(56 152)	(26 241)	(107 373)
Impôt sur le résultat	(773)	-	1 932	1 159
Résultat net des activités poursuivies	5 905	(56 152)	(50 167)	(100 415)
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 905	(56 152)	(50 167)	(100 415)
Dont résultat attribuable aux actionnaires de la mère	2 980	(54 752)	(46 359)	(98 130)
Dont résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 925	(1 400)	(3 809)	(2 284)
Résultat net par action, en euros	0,176	(3,227)	(2,732)	(5,783)

Sauf à ce qu'il soit mentionné l'inverse, l'ensemble des données 2025 présentées dans l'annexe sont des données retraitées de ces corrections d'erreurs.

Note 2 Périmètre de consolidation

La liste complète des sociétés consolidées figure en note 13.

La société EXAIL AUTOMATION, qui faisait partie du segment « Technologies avancées », a été cédée le 30 avril 2026 pour 0,7 million d'euros dans le cadre de la simplification du portefeuille d'activités du Groupe et de l'amélioration de sa rentabilité. Le résultat constaté au titre de cette déconsolidation s'élève à -1,7 million d'euros et est présenté en sein des « autres éléments du résultat opérationnel » du compte de résultat. Un crédit-vendeur à hauteur de 100% du prix a été consenti, remboursable en 5 annuités avec une première échéance au 1^{er} juillet 2027. Une garantie d'actifs et de passifs a été consentie à l'acquéreur, Elle est limitée à 50% du prix de cession, soit 0,37 million d'euros avec un plafond de 50 milliers d'euros par indemnisation.

La note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2025 relate en détails la structure actionnariale des filiales de EXAIL TECHNOLOGIES existant depuis l'acquisition de IXBLUE SAS fin 2022. Les éléments essentiels concernent :

- les apports de fonds réalisés en 2022 par ICG (*Intermediate Capital Group*) à la filiale EXAIL HOLDING, sous forme d'obligations et d'actions de préférence. Les actions de préférence pour une partie (les ADP T) sont valorisées à leur valeur nominale augmentée d'un dividende précipitaire capitalisé cumulatif et pour une autre partie (les ADP PV) à une quote-part (18,7 %) de la différence entre la valeur de la société EXAIL HOLDING et la somme de la valeur des ADP T et la somme des capitaux apportés par les autres actionnaires (en l'occurrence 315 millions d'euros) ;
- le management du groupe EXAIL HOLDING bénéficie d'un management package dont la valeur totale (actions ordinaires et actions de préférence *ratchet* dites ADP R et ADP R2) s'élève à 8 % de la différence entre la valeur de la société EXAIL HOLDING et la somme de la valeur des ADP T, des ADP PV et la somme des capitaux apportés par les autres actionnaires ;

- les salariés sont largement intéressés au capital de EXAIL HOLDING, ils ont pu participer à une augmentation de capital réservée à leur bénéfice en novembre 2024 et bénéficier de plans d'attribution gratuite d'actions collectifs et sélectifs en novembre 2024 et novembre 2025 ;
- il existe des conditions de liquidité des actionnaires salariés, décrites en note 8.2.

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont décrits en note 5.3, les engagements envers les minoritaires des filiales en note 8.2.

Comme expliqué en note 1.3, les titres ICG et les titres détenus par des salariés d'EXAIL SAS ne sont pas considérés comme des éléments de capitaux propres, le Groupe ayant des engagements de rachat de ces titres. Les pourcentages de détention ont donc été corrigés en note 13.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les deux segments définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- Le segment Navigation & Robotique maritime ; il comprend les deux activités principales du groupe, intégrées verticalement : la vente de systèmes de navigation, de systèmes de positionnement, de sonars ; la commercialisation de drones et de systèmes de drones autonomes pour les applications maritimes, intégrant les systèmes de navigation et autres équipements du groupe afin de proposer les solutions robotiques les plus performantes.
- Le segment Technologies avancées ; il consiste à développer et commercialiser des composants photoniques et quantiques les plus performants (fibres optiques spéciales, modulateurs optiques, instruments de mesure quantiques) et des produits utilisant les technologies les plus avancées (équipements de communication embarqués, simulateurs, autonomie décisionnelle). Ces composants et produits sont vendus directement à des tiers ou intégrés dans les systèmes du segment Navigation & Robotique Maritime.

Note 3.1 Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé

Le Groupe utilise des informations financières sectorielles à caractère non strictement comptable, dans un but informatif, de gestion et de planification, car ces informations lui semblent pertinentes pour évaluer la performance de ses activités pérennes. Ces informations complémentaires ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices et améliorer le suivi des performances opérationnelles, le Groupe a décidé d'isoler certains éléments du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat d'exploitation ». Il utilise également un indicateur d'EBITDA courant. Ces indicateurs non strictement comptables ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS, ce sont des indicateurs alternatifs de performance. Ils pourraient ne pas être comparables à des indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises, en fonction des définitions retenues par celles-ci.

- Le résultat d'exploitation est le résultat opérationnel avant les charges liées à l'attribution gratuite d'actions, l'amortissement des incorporels acquis enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprises et les « autres éléments du résultat opérationnel », qui incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné, dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision prise par un organe compétent matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que de dépenses diverses. Les autres éléments regroupés sur cette ligne du compte de résultat concernent les coûts d'acquisition et de cessions d'activités, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.
- L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) courant est défini par le Groupe comme étant le résultat d'exploitation avant « dotations nettes aux amortissements et provisions » et « quote-part dans les résultats des entreprises associées ».

Les comptes de résultat sectoriels au 30 juin 2026 et 30 juin 2025 sont rapprochés ci-dessous des comptes consolidés du Groupe. Ils sont établis conformément au reporting opérationnel du Groupe.

1^{er} semestre 2026 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Navigation et robotique maritime	Technologies avancées	Structure EXAIL Technologies	IFRS 16 et IFRS 2	Eliminations	Consolidé 30/06/2026
Carnet de commandes début de période						1 073 947
Carnet de commandes fin de période						1 024 443
CHIFFRE D'AFFAIRES	226 444	57 785	487	-	(9 968)	274 748
EBITDA COURANT	55 038	14 575	(1 736)	4 873	(9 882)	62 868
% du chiffre d'affaires	24,3%	25,2%	n/a	n/a	n/a	22,9%
Dotations aux amort. et prov. nettes des reprises	(9 682)	(2 726)	(20)	(4 455)	-	(16 882)
RESULTAT D'EXPLOITATION	45 358	11 849	(1 756)	419	(9 882)	45 987

% du chiffre d'affaires	20,0%	20,5%	n/a	n/a	n/a	16,7%
Déconsolidation EXAIL AUTOMATION	-	(1 700)	-	-	-	(1 700)
Autres	113	-	(1 660)	-	-	(1 573)
Totaux des autres éléments opérationnels	113	(1 700)	(1 660)	-	-	(3 246)
Paiement en actions	-	-	-	(56 741)	-	(56 741)
Amort. des incorporels reconnus à la juste Valeur	(8 050)	(1 100)	-	-	-	(9 150)
RESULTAT OPERATIONNEL	37 421	9 049	(3 416)	(56 322)	(9 882)	(23 150)
% du chiffre d'affaires	16,5%	15,7%	n/a	n/a	n/a	(8,4)%

La colonne des éliminations concerne des éliminations d'opérations réciproques entre les différents segments ainsi que l'élimination de la marge interne.

1^{er} semestre 2025 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	Navigation et robotique maritime	Technologies avancées	Structure EXAIL Technologies	IFRS 16 et IFRS 2	Eliminations	Consolidé 30/06/2025
Carnet de commandes début de période						708 392
Carnet de commandes fin de période						1 100 319
CHIFFRE D'AFFAIRES	170 582	55 549	532	-	(6 358)	220 305
EBITDA COURANT	36 923	7 719	(748)	4 939	(4 935)	43 898
% du chiffre d'affaires	21,6%	13,9%	n/a	n/a	n/a	19,9%
Dotations aux amort. et prov. nettes des reprises	(8 435)	(2 369)	(19)	(4 536)	-	(15 359)
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 487	5 350	(767)	403	(4 935)	28 540
% du chiffre d'affaires	16,7%	9,6%	n/a	n/a	n/a	13,3%
Coûts de restructurations	-	(1 846)	-	-	-	(1 846)
Autres	-	-	(577)	-	-	(577)
Totaux des autres éléments opérationnels	-	(1 846)	(577)	-	-	(2 423)
Paiement en actions	-	-	-	(47 722)	-	(47 722)
Amort. des incorporels reconnus à la juste Valeur	(8 050)	(1 100)	-	-	-	(9 150)
RESULTAT OPERATIONNEL	20 437	2 404	(1 344)	(47 319)	(4 935)	(30 756)
% du chiffre d'affaires	12,0%	4,3%	n/a	n/a	n/a	(14,0)%

La colonne des éliminations concerne des éliminations d'opérations réciproques entre les différents segments ainsi que l'élimination de la marge interne.

Note 3.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

1^{er} semestre 2026

(en milliers d'euros)	France	Europe	Afrique	Amériques	Océanie	Moyen-Orient	Asie	Totaux
TOTAUX	45 254	125 717	928	23 029	913	37 721	41 185	274 748
EN %	16%	46%	0%	8%	0%	14%	15%	100%

1^{er} semestre 2025

(en milliers d'euros)	France	Europe	Afrique	Amériques	Océanie	Moyen-Orient	Asie	Totaux
TOTAUX	46 907	112 620	1 111	17 040	1 020	13 220	28 387	220 305
EN %	21 %	51 %	1 %	8 %	0 %	6%	13%	100 %

Note 4 Données opérationnelles

Note 4.1 Autres produits de l'activité

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Subventions	3 427	3 283
Crédit d'impôt recherche	10 688	10 260
Sous-totaux des subventions et CIR de la période	14 115	13 543
Subventions et CIR des exercices précédents constatés en résultat sur la période	2 057	1 820
Subventions et CIR de la période constatés en produits différés	(2 896)	(1 738)
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE	13 277	13 625

Les subventions et le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement. La partie correspondant à un actif non amorti est ainsi constatée en produits différés en autres passifs courants.

Les créances de Crédits d'Impôt Recherche qui n'ont pu être imputées sur de l'impôt à payer ou qui ne sont pas cédées figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « actifs d'impôt exigible » pour 27,4 millions d'euros (28,0 millions au premier semestre 2025)

Les créances de CIR cédées (20,1 millions d'euros au second semestre 2025 au titre des créances de 2024) sont déconsolidées car elles sont cédées avec le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages et quasiment sans recours, avec une retenue de garantie de 5 %. Les créances de CIR au titre de 2025 n'ont pas été cédées au premier semestre 2026.

Note 4.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements et provisions		
Immobilisations incorporelles	(5 818)	(4 793)
Immobilisations corporelles	(6 116)	(5 180)
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	(128)	(128)
Droits d'utilisation	(4 455)	(4 536)
SOUS-TOTAUX	(16 515)	(14 636)
Dotations aux provisions nettes des reprises		
Stocks et encours	(111)	(890)
Actif circulant	(63)	90
Risques et charges	(192)	78
SOUS-TOTAUX	(366)	(723)
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(16 881)	(15 359)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES INCORPORELS RECONNUS A LA JUSTE VALEUR *	(9 150)	(9 150)

* Pour enrichir l'information financière, le Groupe fait apparaître les amortissements des incorporels reconnus à la juste valeur lors des regroupements d'entreprises sur une ligne distincte.

Note 4.3 Stocks et travaux en cours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	30/06/2026			31/12/2025
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Matières premières	50 861	(7 523)	43 339	42 098
Encours de production	21 336	(1 528)	19 808	15 700
Produits intermédiaires et finis	29 920	(2 548)	27 372	22 493
Marchandises	17	-	17	17
STOCKS ET ENCOURS	102 133	(11 599)	90 535	80 308

Sur la période, les pertes de valeurs nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 0,1 million d'euros.

Note 4.4 Clients, actifs et passifs sur contrats

Les créances clients sont des créances facturées donnant droit certain à un paiement.

Des créances peuvent être cédées de façon déconsolidante, c'est-à-dire en entraînant le transfert de l'essentiel des risques et avantages au cessionnaire. En 2026, la souscription d'un nouveau contrat d'affacturage (4,9 millions d'euros de créances clients cédées sur la période) identifié comme non déconsolidant n'entraîne pas la décomptabilisation de ces créances qui restent comptabilisées à l'actif. L'opération est ainsi assimilée économiquement à un financement garanti par les créances (voir note 8.1.1).

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent aux contrats en cours dont la valeur des actifs créés excède les avances reçues. Les passifs sur contrats correspondent à l'ensemble des contrats dans une situation où les actifs (créances à l'avancement) sont inférieurs aux passifs (avances reçues des clients et produits différés enregistrés quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date). Ces rubriques découlent de l'application de la norme IFRS 15.

Le carnet de commandes (chiffre d'affaires restant à comptabiliser) est indiqué en note 3.1.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Créances clients	192 704	62 699
Provisions pour pertes attendues	(1 858)	(1 792)
CREANCES CLIENTS, VALEURS NETTES	190 846	60 907

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Travaux en cours (A)	2 144	1 927
Créances à l'avancement (B)	258 572	214 724
Acomptes reçus (C)	66 051	47 133
Produits différés (D)	8 706	8 718
ACTIFS DE CONTRATS (A) + (B) - (C) - (D)	185 959	160 799

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Travaux en cours (A)	1 039	384
Créances à l'avancement (B)	7 673	6 927
Acomptes reçus (C)	57 074	66 722
Produits différés (D)	145 015	79 792
PASSIFS DE CONTRATS - (A) - (B) + (C) + (D)	193 376	139 203

Note 4.5 Autres actifs courants et non courants et autres passifs courants et non courants

	30/06/2026			31/12/2025
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Débiteurs divers non courants ⁽¹⁾	6 598	(3 589)	3 008	1 009
TOTAUX DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS	6 598	(3 589)	3 008	1 009
Avances et acomptes versés	9 969	-	9 969	10 823
Débiteurs divers ⁽²⁾	12 750	(6)	12 743	10 408
Créances sociales et fiscales	16 357	-	16 357	14 599
Charges constatées d'avance	7 136	-	7 136	3 515
TOTAUX DES AUTRES ACTIFS COURANTS	46 212	(6)	46 206	39 345

⁽¹⁾ Créance liée aux contrats de sous-location de financement traités en application de la norme IFRS 16.

⁽²⁾ Dont des subventions et indemnités à recevoir pour 3,2 millions d'euros au 30 juin 2026 et 4,3 millions au 31 décembre 2025.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs	86 868	68 444
Fournisseurs d'immobilisations	97	6
TOTAUX DES FOURNISSEURS	86 965	68 449
Avoirs, avances et acomptes reçus	449	218
Dettes sociales	72 385	46 887
Dettes fiscales	35 703	18 577
Dettes diverses	2 389	2 110
Produits différés	25 142	29 616
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	136 069	97 407
Avances conditionnées	3 101	3 429
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	3 101	3 429

Les produits différés correspondent notamment à des subventions et du crédit d'impôt recherche qui seront constatés en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (24,6 millions d'euros en 2026 et 28,3 millions d'euros en 2025, voir note 4.1).

Note 4.6 Synthèse des contrats de location

4.6.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

(en milliers d'euros)	Immobilier	Autres actifs	Totaux
Valeurs brutes			
Au 31 décembre 2025	65 840	3 348	69 188
Acquisitions	6 064	290	6 354
Variations de périmètre	(765)	(75)	(840)
Sorties	(2 675)	(205)	(2 880)
Réévaluation de contrats	3 105	288	3 393
Autres mouvements	(1 956)	-	(1 956)
Effet des variations de change	88	-	88
Au 30 juin 2026	69 701	3 646	73 347
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 31 décembre 2025	26 399	1 838	28 237
Dotations aux amortissements	4 006	449	4 455
Variations de périmètre	(516)	(58)	(574)
Pertes de valeur	-	-	-
Sorties	(1 178)	(177)	(1 356)
Autres mouvements	263	16	279
Effets des variations de change	51	-	51
Au 30 juin 2026	29 024	2 067	31 092
Valeurs nettes			
Au 31 décembre 2025	39 441	1 510	40 951
Au 30 juin 2026	40 677	1 579	42 256

Les acquisitions de la période correspondent à des nouveaux contrats de location (bail complémentaire pour les locaux de Saint-Germain (78) notamment). Les réévaluations de contrats correspondent essentiellement à des renouvellements de baux immobiliers préalablement existants mais arrivant à échéance ainsi qu'à des extensions de sites existants. Le bail de LA GARDE (83) et le bail du site de la CIOTAT (13) ont notamment été renouvelés pour une période respective de neuf et trois ans.

Les autres mouvements, d'un montant de 2,0 millions d'euros, correspondent à la décomptabilisation du droit d'utilisation relatif à un nouveau contrat de sous-location conclu pour le site de Saint-Germain (78), et transféré en « Autres actifs non courants » pour 2,3 millions d'euros ; ainsi qu'à la réintégration de droits d'utilisation liés à des avenants de contrats de sous-location portant sur une réduction des surfaces louées, pour 0,4 million d'euros.

4.6.2 Dettes de loyer

Les dettes de loyers valorisées selon IFRS 16 ont varié comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes liées aux contrats de location
Au 31 décembre 2025	42 886
Nouveaux contrats de location	6 354
Remboursements	(4 606)
Sorties de contrats	(1 600)
Réévaluations ⁽¹⁾	3 332
Entrées / sorties de périmètre	(271)
Effet des variations de change	39
Au 30 juin 2026	46 136

⁽¹⁾ Variations sans impact sur la trésorerie liées principalement aux réévaluations de contrats (indexation de loyers, durée).

Échéancier des dettes de loyers

Échéancier des dettes de loyers				dont ventilation des échéances à plus d'un an				
(en milliers d'euros)	30/06/2026	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
DETTES DE LOYERS IFRS 16	46 136	9 261	36 875	8 711	6 979	5 527	5 067	10 590

4.6.3 Présentation au compte de résultat

Avec IFRS 16, la nature des charges liées aux contrats de location a changé (sans distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location financement) puisque la comptabilisation sur une base linéaire des charges au titre des contrats de location est remplacée par une charge d'amortissement des actifs « droits d'utilisation » et par une charge d'intérêt au titre des dettes de loyer.

Au 30 juin 2026, les impacts de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Immobilier	Autres actifs corporels	Charges financières	Impact au compte de résultat
Annulation de charges de loyers constatées dans les comptes sociaux	4 612	480	-	5 092
Impact des contrats de sous-location	(219)	-	-	(219)
Impact IFRS 16 sur l'EBITDA courant	4 394	480	-	4 873
Amortissement des droits d'utilisation	(4 006)	(449)	-	(4 455)
Pertes de valeurs des droits d'utilisation	-	-	-	-
Impact IFRS 16 sur le résultat opérationnel	388	31	-	419
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	-	-	(430)	(430)
Produits d'intérêts relatifs aux sous-locations	-	-	35	35
IMPACT IFRS 16 SUR LE RESULTAT NET	388	31	(395)	24

⁽¹⁾ Le « Coût de l'endettement financier net » au compte de résultat inclut les charges d'intérêts de loyers (voir note 8.3).

Note 5 Charges de personnel

Note 5.1 Effectifs

	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
Effectif	2 332	2 259	2 059
Effectif moyen	2 277	2 116	2 018

Au 30 juin 2026, environ 8% de l'effectif total est basé à l'étranger.

Note 5.2 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	104 122	87 765
Paiements en actions	56 741	47 722
CHARGES DE PERSONNEL TOTALES	160 863	135 487

Les charges de personnel, hors paiements en actions, sont en forte croissance du fait principalement de la croissance des effectifs.

Il est rappelé qu'une correction d'erreur a été constatée dans les comptes 2025 concernant les paiements en actions (voir note 1.3). La charge totale évolue entre les deux périodes, notamment parce qu'un nouveau plan d'AGADP et un nouveau plan d'AGAO ont été mis en place chez EXAIL HOLDING au deuxième semestre 2025.

Note 5.3 Paiement fondé sur des actions (stocks options et attributions gratuites d'actions)

Il existe plusieurs plans d'attribution gratuites et d'options d'achat d'actions EXAIL SAS, mis en place au sein de la société avant son entrée dans le Groupe en septembre 2022. EXAIL HOLDING a de plus mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions de préférence, en 2022, en 2023, en 2024 et en 2025 en faveur respectivement de 4 dirigeants, 34, 13 puis 39 managers du groupe EXAIL HOLDING. Enfin, EXAIL HOLDING a mis en place en novembre 2024 et en novembre 2025 un plan d'attribution gratuite d'actions en faveur de l'ensemble des salariés des entités françaises, concomitamment à la réalisation en 2024 d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Les caractéristiques des actions de préférence d'EXAIL HOLDING sont notamment décrites en détails en notes 2.2.2 et 5.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2025.

Une correction d'erreur a été effectuée dans le cadre de la clôture des comptes de juin 2026, voir note 1.3. La méthode de comptabilisation de la charge des plans d'AGADP de EXAIL HOLDING est expliquée en note 5.3.1 et les caractéristiques retenues pour les plans d'attribution gratuite d'actions de EXAIL SAS, en note 5.3.2.

5.3.1 EXAIL HOLDING

Les bénéficiaires des plans EXAIL HOLDING ne disposent pas d'une option leur permettant d'exiger du Groupe le rachat de leurs titres. Ces plans avaient initialement été comptabilisés comme des plans réglés en instruments de capitaux propres (*equity-settled*). Cette analyse n'était toutefois pas cohérente avec le scénario de liquidité alors considéré comme le plus probable.

En effet, jusqu'au 30 juin 2025 inclus, le scénario privilégié était un refinancement d'ICG par le Groupe. Dans ce scénario, le Groupe aurait lui-même assuré la liquidité des salariés en rachetant leurs titres. Les plans auraient donc dû être comptabilisés comme des plans réglés en trésorerie (*cash-settled*) : un passif évalué à la juste valeur des instruments à chaque clôture aurait dû être comptabilisé, en contrepartie d'une charge. À la fin de l'exercice 2025, la cession du Groupe est devenue un scénario plus probable. Dans ce scénario, les salariés céderaient leurs titres à l'acquéreur dans le cadre de leurs droits de sortie conjointe, sans règlement par le Groupe. Le classement des plans en *equity-settled* est donc devenu justifiable à compter de cette date.

En outre, en cas de départ, les actions de préférence des salariés peuvent être rachetées avec une décote. Elles ne peuvent être cédées sans décote qu'à l'occasion d'un événement de liquidité générale. La fraction de la charge correspondant à ce décalage (30%) est donc étalée jusqu'au 30 juin 2027, horizon retenu en cohérence avec les intentions initiales des parties. Les actions ordinaires ne sont pas soumises à cette décote.

La correction consiste ainsi à comptabiliser rétrospectivement les plans en *cash-settled* jusqu'au 30 juin 2025 inclus, puis en *equity-settled* à compter de la clôture du 31 décembre 2025, sur la période d'acquisition révisée.

À la date de changement de scénario probable (décembre 2025), l'ensemble des traitements sont revus rétrospectivement (annulation des charges opérationnelles/financières, de la dette préalablement comptabilisés et constatation d'une charge opérationnelle cumulée depuis l'origine avec contrepartie capitaux propres pour la juste valeur à l'origine).

Plan d'AGADP de EXAIL HOLDING ⁽¹⁾	AGADP 10-2022	AGADP 09-2023	AGADP 11-2024	AGADP R2 07-2025
Nombre de bénéficiaires à l'origine	4	34	13	39
Action support	EXAIL HOLDING	EXAIL HOLDING	EXAIL HOLDING	EXAIL HOLDING
Nombre d'actions à droit de préférence potentielles à l'origine	738 004	772 317	198 995	1 429 613
Acquisitions définitives sur l'exercice / annulations	- / 184 501	- / 50 922	190 662 / 8 333	- / 21 426
Acquisitions définitives cumulées / annulations	738 004 / 184 501	728 037 / 95 202	190 662 / 8 333	- / 29 759
Actions en circulation	553 503	677 115	190 662	-
Solde des actions à droit de préférence à acquérir	-	-	-	1 399 854
Charge constatée sur la période ⁽¹⁾	43	74	42	6 920
Charge cumulée ⁽¹⁾	1 263	1 742	440	13 840
Valeur des actions à droit de préférence ⁽¹⁾	1 350	1 840	510	17 300

⁽¹⁾ en milliers d'euros, hors charges sociales.

Les actions de préférence R2 restant à acquérir ont toutes été juridiquement acquises le 2 juillet 2026.

Plans de 2024 et 2025 EXAIL HOLDING SAS	AGA 11-2024	AGA 11-2025
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 427	1 758
Action support	EXAIL HOLDING SAS	EXAIL HOLDING SAS
Annulations sur la période	29 350	45 250
Annulations cumulées	72 900	50 500
Solde des actions à acquérir	1 038 400	1 214 000
Charge constatée sur l'exercice ⁽¹⁾	731	4 570
Charge cumulée ⁽¹⁾	2 466	5 352
Valeur des actions à acquérir ⁽¹⁾	3 115	18 351

⁽¹⁾ en milliers d'euros, hors charges sociales.

Il reste 2 252 400 actions ordinaires en cours d'acquisition, 1 038 400 seraient juridiquement acquises en novembre 2026 et 1 214 000 en novembre 2027 (avec une période comptable implicite différente).

Au titre de l'ensemble des plans d'attribution gratuite d'actions EXAIL HOLDING, une charge cumulée de 25,1 millions d'euros a été comptabilisée en capitaux propres, dont 12,4 millions sur le 1^{er} semestre 2026.

Les actions souscrites par les salariés en lien avec les plans d'attribution gratuite d'actions sont également comptabilisées conformément à IFRS 2. Les salariés ont souscrit en cumulé 1 985 416 actions, dont 304 286 actions ont été rachetées avant le 30 juin 2026. Le même mode de comptabilisation a été appliqué pour ces actions (*cash settled* jusque 1^{er} semestre 2025 puis *equity settled*). La charge cumulée comptabilisée en capitaux propres s'élève à 0,8 million d'euros au 30 juin 2026, sans impact sur le résultat de la période.

5.3.2 EXAIL SAS

EXAIL SAS (dénommée alors IXBLUE) a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'acquisition d'actions entre 2018 et 2021, avant l'entrée de la société dans le groupe EXAIL TECHNOLOGIES. Comme indiqué en note 1.3, la comptabilisation de ces plans a fait l'objet de modifications rétrospectives. En effet, depuis 2022 les salariés porteurs d'actions EXAIL SAS peuvent bénéficier d'engagements de liquidité en cas de départ ou en cas d'événement de liquidité générale. Ces engagements constituent des modifications des plans, qui sont considérés *cash settled* (les bénéficiaires cèdent au Groupe leurs actions en numéraire). Pour les actions en cours d'acquisition, les charges sont déterminées en fonction de la juste valeur du sous-jacent comptabilisées en résultat opérationnel.

Après l'acquisition des droits, les variations de valeur du passif sont comptabilisées en résultat financier. La juste valeur des actions est extrapolée du cours de bourse d'EXAIL TECHNOLOGIES à chaque fin de période.

Tous les plans sont des plans d'acquisition d'actions existantes (pas d'actions nouvelles). Il n'existe pas de condition de performance, uniquement une condition de présence. Les plans sont par trois : un plan d'attribution gratuite d'actions, un plan d'options d'acquisition d'actions à acquérir sur une période de 3 mois et un plan d'attribution gratuite d'actions, dont le bénéfice est conditionné à l'exercice du plan d'options. Il n'existe pas d'engagements de conservation.

En cas de départ, les actions des salariés peuvent être rachetées avec une décote. Elles ne peuvent être cédées sans décote qu'à l'occasion d'un événement de liquidité générale. La comptabilisation de la fraction de la charge correspondant à ce décalage (30 %) prend en compte ce délai de captation de valeur pour les salariés, en retenant un horizon de liquidité au 30 juin 2027 (cohérent avec les intentions initiales des parties en 2022), malgré des acquisitions réalisées plus tôt d'un point de vue juridique.

Le détail des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) et d'options d'acquisition d'actions (OAA) d'EXAIL SAS est décrit dans les tableaux ci-dessous. Le premier tableau reprend les impacts sur la période et attendus de l'ensemble des plans dont les actions ont été juridiquement acquises. Les deux autres tableaux indiquent les caractéristiques des plans dont les actions sont encore en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2026.

Plans dont les actions ont été acquises ⁽¹⁾	
Acquisitions définitives sur la période	-
Solde des actions à acquérir	-
Charge constatée sur la période ⁽²⁾	33 442
Charge cumulée ⁽²⁾	83 133
Valeur des actions ⁽²⁾	88 434

⁽¹⁾ pour ces plans, les actions ont été juridiquement acquises aux salariés avant 2026. La charge comptable est néanmoins comptabilisée pour partie jusqu'à mi 2027, à hauteur de la décote subie en cas de départ.

⁽²⁾ en milliers d'euros, hors charges sociales.

Plans de 2020 EXAIL SAS ⁽¹⁾	AGA 2-2020
Nombre de bénéficiaires à l'origine	549
Action support	EXAIL SAS
Acquisitions définitives sur la période	1 527 935
Solde des actions à acquérir	-
Charge constatée sur l'exercice ⁽²⁾	7 540
Charge cumulée ⁽²⁾	19 078
Valeur des actions ⁽²⁾	20 304

⁽¹⁾ cumuls de plans de juin, juillet et août 2020, les périodes d'acquisition se sont terminées début janvier 2026. La charge comptable est néanmoins comptabilisée pour partie jusqu'à mi 2027, à hauteur de la décote subie en cas de départ.

⁽²⁾ en milliers d'euros, hors charges sociales.

Plans de 2021 EXAIL SAS ⁽¹⁾	AGA 2-2021
Nombre de bénéficiaires à l'origine	95
Action support	EXAIL SAS
Acquisitions définitives sur la période	-
Solde des actions à acquérir	1 879 000
Charge constatée sur l'exercice ⁽²⁾	9 810
Charge cumulée ⁽²⁾	21 418
Valeur des actions à acquérir ⁽²⁾	25 122

⁽¹⁾ cumuls des plans d'août et décembre 2021, les périodes d'acquisition se terminent en janvier 2027 et janvier 2028.

⁽²⁾ en milliers d'euros, hors charges sociales.

Au cours du premier semestre (janvier 2026), 1 527 935 ont été juridiquement acquises. Il reste au 30 juin 2026 au titre des derniers plans 1 879 000 actions à acquérir, 1 789 000 actions seraient acquises en janvier 2027 et 90 000 en janvier 2028.

Au 30 juin 2026, le passif relatif à ces plans est évalué à 126,2 millions et figure au sein des éléments courants sur la ligne « Dette envers le personnel IFRS 2 – avantages courants » pour 1,8 million d'euros et au sein des éléments non courants sur la ligne « Dette envers le personnel IFRS 2 – avantages non courants » pour 124,4 millions d'euros. Ce passif a augmenté de 50,8 millions d'euros en 2026, au titre de 21,6 millions de charges opérationnelles et 29,2 millions de charges financières. Les charges financières sont significatives en raison de la forte hausse du cours de bourse d'EXAIL TECHNOLOGIES.

Note 5.4 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de EXAIL TECHNOLOGIES ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales de EXAIL TECHNOLOGIES). Les transactions suivantes réalisées au cours de la période avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de EXAIL TECHNOLOGIES :

(en milliers d'euros)	GORGÉ SA	PRODWAYS GROUP	Filiales de GORGÉ SA
Compte de résultat au 30 juin 2026			
Chiffre d'affaires	178	98	87
Achats et charges externes	(1 027)	(49)	(829)
Rémunérations	-	-	-
Bilan au 30 juin 2026			
Clients	-	116	79
Débiteurs	2	-	-
Fournisseurs	987	49	614
Créditeurs	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-

GORGÉ SA est une société holding, actionnaire principal de EXAIL TECHNOLOGIES. Elle est présidée par Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général de EXAIL TECHNOLOGIES.

PRODWAYS GROUP était présidée par Raphaël GORGÉ jusqu'au premier semestre, il est toujours administrateur. Cette société était contrôlée par EXAIL TECHNOLOGIES jusqu'en décembre 2021, qui ne détient plus aujourd'hui que 0,35 % du capital. GORGÉ SA est l'actionnaire de référence de PRODWAYS GROUP avec 20,00 % du capital.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 6.1 Écarts d'acquisition

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Au 1^{er} janvier	143 276	143 276
Entrées de périmètre	-	-
Sorties de périmètre	(444)	-
En fin de période	142 832	143 276
Dont dépréciation	-	-

La sortie de périmètre sur l'exercice est relative à EXAIL AUTOMATION cédée fin avril 2026

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

- Navigation & Robotique maritime : 125,6 millions d'euros ;
- Technologies avancées : 17,2 millions d'euros.

Note 6.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Projets de développement	Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeurs brutes					
Au 31 décembre 2025	315 981	3 145	86 700	528	406 354
Acquisitions	10 867	-	368	-	11 235
Variations de périmètre	(912)	-	(701)	-	(1 613)
Sorties	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	(989)	152	(68)	(905)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2026	325 937	2 155	86 518	460	415 070
Amortissements et pertes de valeurs					
Au 31 décembre 2025	103 935	2 393	36 830	-	143 158
Dotations aux amortissements	11 309	128	3 659	-	15 095
Variations de périmètre	(941)	-	(701)	-	(1 642)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	(989)	-	-	(989)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2026	114 303	1 531	39 787	-	155 621
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2025	212 047	752	49 870	528	263 196
AU 30 JUIN 2026	211 634	624	46 731	460	259 448

Les immobilisations incorporelles reconnues à la juste valeur dans le cadre des acquisitions représentent 178,5 millions d'euros au 30 juin 2026 en valeur nette (187,5 millions d'euros en 2025), dont 132,7 millions au sein des projets de développement et 45,7 millions au sein des autres immobilisations incorporelles (des relations clients). Les amortissements de la période de ces immobilisations se sont élevés à 9,15 millions d'euros, ils figurent sur une ligne dédiée du compte de résultat et sont reclassés, pour les besoins des indicateurs alternatifs de performance utilisés par le Groupe, au sein des « autres éléments du résultat opérationnel ».

Note 6.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériels	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Totaux
Valeurs brutes					
Au 31 décembre 2025	27 447	116 592	6 443	48	150 530
Acquisitions *	3 466	6 380	3 859	-	13 705
Variations de périmètre	-	(1 158)	-	-	(1 158)
Sorties	(2)	(80)	-	-	(81)
Autres mouvements	386	1 659	(2 196)	-	(152)
Effet des variations de change	5	36	-	-	41
Au 30 juin 2026	31 303	123 429	8 105	48	162 885
Amortissements et pertes de valeurs					
Au 31 décembre 2025	10 811	85 540	-	-	96 351
Dotations aux amortissements	775	5 340	-	-	6 114
Variations de périmètre	-	(1 139)	-	-	(1 139)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Sorties	-	(72)	-	-	(72)
Autres mouvements	(17)	(10)	-	-	(27)
Effets des variations de change	3	28	-	-	31
Au 30 juin 2026	11 571	89 686	-	-	101 257
Valeurs nettes					
Au 31 décembre 2025	16 636	31 052	6 443	48	54 179
Au 30 juin 2026	19 732	33 742	8 105	48	61 628

* Les acquisitions s'élèvent à 13 705 milliers d'euros pour l'exercice ; au tableau de flux de trésorerie figurent 13 614 milliers d'euros du fait d'une dette de 92 milliers d'euros relative à des acquisitions de la période payée sur le second semestre.

Note 7 Détail des flux de trésorerie

Note 7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	(86 842)	(163 984)
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur hors IFRS 16	21 144	20 065
Dotations/reprises aux amortissements, pertes de valeur des droits d'utilisation	4 455	4 536
Charges opérationnelles liées aux paiements en actions et assimilés IFRS 2	34 005	46 387
Charges financières relatives à la variation de valeur des paiements en actions IFRS 2	29 167	96 282
Charges financières relatives à la variation de valeur ICG	32 534	26 374
Autres charges calculées	976	130
Total des charges calculées	122 281	193 773
Plus et moins-values de cessions *	1 586	(236)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS	37 026	29 553

Note 7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture	Mouvts de périmètre ⁽¹⁾	Variation exercice	Autres movts ⁽²⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets		80 308	-	10 221	-	6	90 535
Clients nets		60 907	(2 105)	131 802	-	241	190 846
Actifs sur contrats		160 799	(1 428)	26 561	-	27	185 959
Avances et acomptes		10 823	(671)	(186)	-	2	9 969
Charges constatées d'avance		3 515	(7)	3 647	(23)	3	7 136
Sous-totaux	A	316 353	(4 210)	172 045	(23)	279	484 444
Dettes fournisseurs		68 444	(1 445)	19 858	(1)	12	86 868
Passifs sur contrats		139 203	(359)	54 359	-	172	193 376
Avances et acomptes		218	-	231	-	-	449
Produits différés relatifs aux opérations		1 312	-	(624)	-	-	687
Sous-totaux	B	209 176	(1 804)	73 824	(1)	184	281 380
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	C = A - B	107 177	(2 407)	98 221	(22)	95	203 064
Créances fiscales et sociales		36 438	(160)	7 479	-	4	43 761
Débiteurs divers		10 147	(10)	1 600	-	1	11 739
Sous-totaux	D	46 585	(170)	9 080	-	5	55 500
Dettes fiscales et sociales		65 464	(888)	43 485	-	30	108 090
Dettes diverses		5 364	(700)	142	(328)	122	4 600
Comptes courants créditeurs		4	-	3	-	-	7
Produits différés relatifs aux subventions et CIR		28 304	-	(3 849)	-	-	24 455
Sous-totaux	E	99 135	(1 588)	39 781	(328)	152	137 052
Autres éléments du besoin en fonds de roulement	F = D - E	(52 550)	1 418	(30 701)	328	(147)	(81 652)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	54 627	(989)	67 520	306	(52)	121 412

⁽¹⁾ Les mouvements de périmètre sont relatifs à la sortie d'EXAIL AUTOMATION.

⁽²⁾ Les « Autres mouvements » concernent des flux qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie ou d'éventuels reclassements de compte à compte.

Note 7.3 Investissements financiers nets

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « investissements financiers nets » concernent essentiellement en 2026 la souscription d'un compte séquestre pour 40 millions d'euros, compte destiné à garantir le paiement des intérêts des obligations émises en janvier 2026 (voir note 10.4). Le paiement des intérêts des obligations en avril 2026 a été réalisé en prélevant 10 millions d'euros sur le compte séquestre.

Les intérêts rémunérant le compte séquestre (et figurant en « produits des autres valeurs mobilières » au compte de résultat) ne viennent pas augmenter la trésorerie du groupe mais sont également placés en séquestre.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Compte séquestre	(30 000)	-
Rémunération du compte séquestre	(786)	-
Dépôts, prêts et cautionnement	(58)	27
Autres	345	153
TOTAUX	(30 499)	180

Note 7.4 Acquisitions/cessions de filiales

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « acquisitions/cessions de filiales » sont des flux de trésorerie consécutifs à des changements de contrôle (acquisitions ou cessions de titres de filiales), soit au moment du changement de contrôle soit à l'occasion d'ajustements postérieurs du prix d'acquisition ou de cession.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Encaissements	-	-
Décaissements	(164)	(399)
Trésorerie des sociétés acquises et cédées	(700)	-
TOTAUX	(864)	(399)

En 2026, la trésorerie cédée est relative à EXAIL AUTOMATION, société cédée fin avril. Le prix de cession de la société fait l'objet d'un crédit vendeur.

En 2025 et 2026, les décaissements correspondent à un complément de prix et un solde versé dans le cadre de l'acquisition de LEUKOS, réalisée en 2024 par EXAIL SAS.

Note 7.5 Acquisitions et cessions d'actions d'autocontrôle

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « acquisitions et cessions d'actions d'autocontrôle » concernent les acquisitions nettes ou cessions nettes de titres EXAIL TECHNOLOGIES

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Encaissements	-	193
Décaissements	(395)	-
TOTAUX	(395)	193

Note 7.6 Acquisition de titres de filiales d'EXAIL TECHNOLOGIES

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « Acquisition de titres de filiales » concernent les acquisitions ou cessions de titres de sociétés contrôlées par EXAIL TECHNOLOGIES (opérations qui n'ont pas pour conséquence un changement de contrôle).

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Encaissements	-	-
Décaissements	(521)	(1 829)
TOTAUX	(521)	(1 829)

En 2026 le Groupe a procédé à des acquisitions d'actions EXAIL SAS (0,38 million d'euros), et EXAIL HOLDING (0,04 million d'euros). De plus, un complément de prix a été versé pour 0,1 million d'euros dans le cadre du litige SAFRAN. Au premier semestre 2025, il avait été procédé à des acquisitions d'actions EXAIL SAS pour 1,62 million d'euros et EXAIL HOLDING pour 0,21 million d'euros.

Note 7.7 Autres flux liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie enregistrés sur la ligne « autres flux liés aux opérations de financement » sont les suivants

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Prime de couverture de taux	(691)	(745)
TOTAUX	(691)	(745)

Note 8 Financement et instruments financiers

Note 8.1 Actifs et passifs financiers

8.1.1 Endettement financier brut

Au premier semestre 2026, les mouvements significatifs des dettes financières du Groupe concernent :

- les remboursements au titre des crédits existants, dont le paiement d'une échéance de 7,7 millions d'euros au titre du crédit syndiqué de septembre 2022,
- trois nouveaux emprunts relatifs au financement des CAPEX et du BFR à hauteur de 12,2 millions d'euros,
- un nouvel emprunt relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier à LANNION (22) pour 2,9 millions d'euros,
- une augmentation de l'utilisation de la ligne de crédit renouvelable pour 20 millions d'euros,
- la souscription d'un nouveau contrat d'affacturage pour 4,9 millions d'euros identifié, comme non déconsolidant. En effet, la cession de créances n'entraîne pas la décomptabilisation des créances qui restent à l'actif. Le financement reçu du factor est comptabilisé comme une dette financière (au sein du poste « Autres dettes financières diverses »), et non comme une cession d'actifs. L'opération est assimilée économiquement à un financement garanti par les créances.

Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Emprunt obligataire	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières diverses	Dettes financières	Concours bancaires courants	Endettement financier brut
31 décembre 2025	118 055	204 522	2 747	325 323	19	325 342
Nouveaux emprunts	-	15 100	4 914	20 014	-	20 014
Remboursements	-	(17 430)	(377)	(17 806)	-	(17 806)
Lignes de crédit (RCF)	-	20 000	-	20 000	-	20 000
Autres variations ⁽¹⁾	7 398	465	326	8 189	-	8 189
Sortie de périmètre	-	-	(64)	(64)	-	(64)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2026	125 452	172 657	7 547	355 656	19	355 675

⁽¹⁾ Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux taux d'intérêt effectifs, aux intérêts capitalisés et aux intérêts courus des emprunts.

Échéancier contractuel des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	30/06/2026	dont ventilation des échéances à plus d'un an						
		< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire	125 247	-	125 247	-	-	125 247	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	225 253	82 739	142 515	26 878	107 861	4 019	1 431	2 327
Autres dettes financières diverses	7 547	5 173	2 373	1 940	99	101	33	200
Dettes financières long terme	358 047	87 912	270 136	28 818	107 960	129 367	1 464	2 528
Concours bancaires courants	19	19	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	358 066	87 931	270 136	28 818	107 960	129 367	1 464	2 528

Le tableau ci-dessus présente l'échéancier contractuel du capital restant dû au 30 juin 2026. La différence entre le total des dettes financières au bilan et les dettes financières dans l'échéancier correspond à l'impact des retraitements comptables au TIE qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie.

L'endettement financier brut n'inclut ni les dettes de loyer (voir note 4.6.2) ni les engagements de rachat de titres de minoritaires (voir note 8.2).

8.1.2 Trésorerie et dette nette

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31 décembre 2025
Trésorerie disponible (A)	503 287	328 430
Concours bancaires courants (B)	19	19
Trésorerie disponible apparaissant au TFT (C) = (A) - (B)	503 268	328 411
Endettement financier hors concours bancaires courants (D)	355 656	325 323
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE (E) = (C) - (D)	147 612	3 088

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31 décembre 2025
Trésorerie (dette) nette (A)	147 612	3 088
Compte séquestre incluant les intérêts courus (B)	91 047	60 261
TRESORERIE (DETTE) NETTE AJUSTEE INCLUANT LE COMPTE SEQUESTRE (C) = (A) + (B)	238 659	63 349

La variation de l'autocontrôle correspond à l'impact de la variation de la valeur des titres auto détenus (valorisation au cours de clôture de la période).

Le transfert de trésorerie de EXAIL HOLDING vers EXAIL TECHNOLOGIES (que ce soit en dividende ou en compte-courant) est subordonné au remboursement de la dette senior et de la dette obligataire ICG.

La trésorerie inclut le produit de l'émission obligataire de janvier 2026 (voir note 10.4), à l'exception de la somme de 40 millions d'euros versée sur un compte séquestre destiné au paiement des intérêts et classé en « actifs financiers non courants » (voir notes 8.1.4 et 10.4).

8.1.3 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des contrats de *cap*, *swap* et *ventes à terme* pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt et les variations des taux de change (essentiellement des ventes réalisées en USD).

Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de flux de trésorerie futurs (*cash flow hedge*). La juste valeur des contrats est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

La mesure de l'efficacité des différentes couvertures a été réalisée sur la période. Ayant été jugée efficace, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est ainsi comptabilisée en réserves recyclables.

Deux couvertures de taux sous forme de caps couvrent partiellement le crédit syndiqué en cours. Une couverture complémentaire a été conclue en avril 2026.

Une première couverture conclue en 2021 a fait l'objet d'une novation entre EXAIL TECHNOLOGIES et EXAIL HOLDING pour couvrir le crédit syndiqué.

Cette couverture est un cap avec un plafond fixé à 0,5 %, pour un notionnel à l'origine de 47,6 millions d'euros (en partie arrivée à échéance en mars 2026). La couverture est inscrite à l'actif dans le poste « Actifs financiers courants », sa juste valeur s'élève à 0,3 million d'euros.

La seconde couverture est un cap plafond 1,0 % pour un notionnel à l'origine de 55,1 millions d'euros progressivement porté à 88,2 millions d'euros fin 2023 avant de diminuer progressivement après début 2024. Sa prime sera payée sur la durée de la couverture, la dette de 0,6 million d'euros relative à l'étalement de la prime figure au passif au poste « Autres passifs financiers courants ». Cette seconde couverture est évaluée à la juste valeur pour 0,4 million d'euros.

La nouvelle couverture contractée en avril 2026 est un cap plafonné à 2,75% pour un notionnel à l'origine de 45,0 millions d'euros progressivement porté à 116,8 millions d'euros en mars 2027 avant de diminuer progressivement jusqu'en juillet 2028. Sa prime sera payée sur la durée de la couverture, la dette de 1,1 million d'euros relative à l'étalement de la prime figure au passif au poste « Autres passifs financiers courants ». Comme pour la précédente, elle est évaluée à la juste valeur pour 0,5 million d'euros.

La valeur des trois couvertures figure à l'actif pour 1,3 million d'euros dans le poste « Actifs financiers courants » et au passif pour 1,8 million d'euros dans le poste « Autres passifs financiers courants ».

La valeur des couvertures des taux de change (*swap* et *ventes à terme*) figure au passif pour 0,6 million dans le poste « Autres passifs financiers courants ».

8.1.4 Actifs financiers non courants

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Prêts	1 626	1 542
Dépôts et cautionnements	3 150	3 184
Participations non consolidées	8 045	8 003
Trésorerie séquestrée	91 047	60 262
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	103 867	72 991

Une partie du produit de l'émission des ODIRNANE (voir note 10.4) a été versée dans un compte séquestre et ne peut être libérée que pour le paiement des intérêts des ODIRNANE, il a été procédé ainsi pour donner des garanties aux souscripteurs des obligations. Le séquestre est classé dans les actifs financiers non courants car il s'agit de liquidités non immédiatement disponibles. Au cours du semestre le compte a notamment évolué à la hausse pour 40 millions du fait de l'émission complémentaire d'obligations réalisée en janvier 2026 et à la baisse pour 10 millions du fait d'un prélèvement sur le compte réalisé pour payer les coupons semestriels en avril ; il inclut également la rémunération du séquestre.

Détail des participations non consolidées

(en milliers d'euros)	% de contrôle	Ouverture	Résultat	Effet capitaux propres	Clôture
PRODWAYS GROUP	0,4 %	120	41	-	161
RYDER	15,0 %	5 442	-	-	5 442
WANDERCRAFT	2,6 %	2 441	-	-	2 441
TOTAL DES TITRES NON CONSOLIDÉS		8 003	41	-	8 045

Note 8.2 Engagements envers les actionnaires minoritaires de filiales

Des actionnaires minoritaires sont présents au capital de plusieurs sociétés du Groupe intégrées globalement. Des pactes d'actionnaires définissent les conditions dans lesquelles le Groupe pourrait être amené à devoir ou pouvoir racheter les actions détenues par ces associés. Une dette est constatée quand le Groupe est engagé par une option de vente à la main de l'actionnaire minoritaire, y compris si cet engagement est conditionné à la survenance d'un événement externe. Il n'est en revanche rien constaté quand le Groupe dispose d'une option d'achat ou que l'engagement est conditionné à la survenance d'un événement dépendant de lui.

8.2.1 ICG et *put* sur minoritaires

- Les actionnaires minoritaires de MAURIC disposent d'options de vente exerçables dans le cadre d'un pacte d'actionnaires conclu en novembre 2016 et pendant une période de dix ans. Ces options sont valorisées à la juste valeur. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat de la filiale sur la période concernée.
- Un actionnaire de LEUKOS (acquise en décembre 2024) a conservé 5 % du capital de la société. Cet actionnaire dispose d'une option de vente à EXAIL SAS dans certaines conditions. Cette option est valorisée à la juste valeur, contractuellement définie sur la base d'un multiple appliqué à l'EBITDA et de la dette nette.
- Un article du pacte d'actionnaires liant EXAIL TECHNOLOGIES à ICG prévoit qu'en cas d'amortissement des obligations ICG à leur échéance (2030) ou en cas d'amortissement des obligations résultant d'un changement de contrôle, alors EXAIL TECHNOLOGIES bénéficierait d'une promesse de vente consentie par ICG (i.e. un *call* à la main d'EXAIL TECHNOLOGIES). À défaut d'exercice de ce *call* par EXAIL TECHNOLOGIES, alors ICG pourrait lancer un processus de cession totale de EXAIL HOLDING, aurait des droits politiques additionnels et aurait droit au paiement de dividendes majorés. À défaut de paiement des dividendes majorés, ICG bénéficierait d'un *put*. Compte tenu de ce dispositif du pacte d'associés, malgré le caractère conditionnel du *put* et la présumée faible probabilité qu'il soit exercé, la norme IAS 32 justifie que le montant le plus faible entre le dividende majoré et la valeur des titres de capital d'ICG soit comptabilisé en passif. En l'occurrence, le dividende majoré est évalué à 329 millions d'euros à fin juin 2026, une valeur inférieure à la juste valeur des titres détenus par ICG.

Les engagements sont portés en contrepartie d'une diminution des « capitaux propres – intérêts des participations ne donnant pas le contrôle » dans la limite de leur montant et en contrepartie des « capitaux propres – part du Groupe » pour le solde.

Les variations de valeur des engagements concernant MAURIC et LEUKOS sont constatées dans les capitaux propres. Les variations de valeur concernant l'engagement envers ICG sont constatées en charges financières.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Réévaluations	Clôture
Minoritaires au capital de MAURIC	1 138	-	1 138
Minoritaires au capital de LEUKOS	1 230	-	1 230
ICG minoritaire au capital de EXAIL HOLDING	296 547	32 534	329 081
ENGAGEMENTS ENVERS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES	298 914	32 534	331 449

8.2.2 Dettes IFRS 2 envers le personnel

Comme indiqué en note 5.3.1 et 1.3, les salariés actionnaires de EXAIL SAS bénéficient d'engagements de rachat de leurs actions, notamment en cas d'événement de liquidité concernant ICG. Ils peuvent également bénéficier d'une liquidité dite additionnelle, à leur demande et dans la limite de 8 millions d'euros (enveloppe déterminée en septembre 2022). La part de l'enveloppe de 8 millions qui n'a pas été consommée à date est classée en engagement courant, sur la ligne « Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages courants », le reste de la valeur de l'engagement est constaté sur la ligne « Dettes envers le personnel IFRS 2 – avantages non courants » au sein des éléments non courants. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, pour une part en charges opérationnelles et pour une part en charges financières (voir note 5.3.1). La variation des engagements concernant les actions EXAIL SAS est la suivante.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Réévaluations	Clôture
DETTES ENVERS LE PERSONNEL IFRS 2 - AVANTAGES NON COURANTS	73 304	51 076	124 380
DETTES ENVERS LE PERSONNEL IFRS 2 - AVANTAGES COURANTS	2 140	(305)	1 835

Concernant les salariés actionnaires de EXAIL HOLDING, il n'est pas constaté d'engagement de rachat de leurs titres. En effet, les salariés ou bénéficiaires de plans d'attribution gratuite ne bénéficient pas d'options de vente. Ils peuvent être soumis à une obligation de sortie conjointe et bénéficient d'un droit de sortie conjointe en cas de changement de contrôle de EXAIL HOLDING ou en cas de cession par ICG de l'ensemble de ses titres (un « événement de liquidité ICG »). Le Groupe n'a pas d'engagement à assurer lui-même la liquidité de ICG, le droit de sortie conjointe des minoritaires n'est donc pas constitutif d'un engagement du Groupe à racheter leurs titres. Du fait du projet d'acquisition de la participation dans EXAIL TECHNOLOGIES de la famille Gorgé par THALES, le Groupe estime que l'hypothèse d'une acquisition des titres des minoritaires au capital de EXAIL HOLDING par le cessionnaire est probable, étant précisé que les minoritaires pourraient bénéficier d'un droit de sortie conjointe. Les bénéficiaires d'ADP R2 peuvent prétendre à un droit total (valeur de leurs actions ordinaires cumulée à celle de leurs actions de préférence ADP R et celle de leurs ADP R2) égal à 8 % de la valeur de la société EXAIL HOLDING diminuée de la valeur des ADP détenues par ICG et des capitaux propres apportés par les actionnaires hors ICG à l'origine (ces derniers représentant 315 millions). La méthode de détermination de la valeur de la société EXAIL HOLDING en cas de changement de contrôle ou de sortie d'ICG n'est pas strictement définie par un contrat, elle découlera néanmoins nécessairement de la valeur d'EXAIL TECHNOLOGIES. Par ailleurs, 259 850 actions ordinaires sont détenues par des salariés à fin juin 2026 (en plus des 1 399 854 actions ordinaires détenues par des bénéficiaires d'ADP R2) et 2 252 400 actions à créer sont susceptibles de leur être remises au titre de plans d'attribution gratuite d'actions (étant précisé que le capital de EXAIL HOLDING compte 116 464 326 actions sans droit financier préférentiel). La valeur de ces actions découlerait de la valeur de la société EXAIL HOLDING précédemment évoquée.

Note 8.3 Charges et produits financiers

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et charges assimilés	(12 386)	(11 455)
Charges d'intérêts des dettes de loyer	(430)	(436)
Produits des autres valeurs mobilières	5 855	249
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	6	3
Coût de l'endettement financier net	(6 955)	(11 639)
Autres intérêts et produits assimilés	91	(177)
Variation de valeur des engagements envers ICG et le personnel	(61 701)	(122 654)
Différence nette de change	(675)	(255)
Dotations financières nettes des reprises	-	-
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(69 241)	(134 725)

Le poste « Variation de valeur des engagements envers ICG et le personnel » concerne la variation de valeur des titres acquis par des salariés d'EXAIL SAS pour lesquels le Groupe a pris l'engagement d'assurer leur liquidité ainsi que la variation de valeur de l'engagement envers ICG. Les variations de valeur se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
IFRS 2 EXAIL SAS	(29 167)	(35 401)
IFRS 2 EXAIL HOLDING	-	(60 879)
IFRS 9 ICG	(32 534)	(26 374)
Variations de valeur concernant des actionnaires minoritaires	(61 701)	(122 654)

Au 1^{er} semestre 2026 il n'est pas comptabilisé de charge financière au titre de EXAIL HOLDING car les plans d'AGA sont comptabilisés « equity settled ».

Les « produits des autres valeurs mobilières » incluent, en 2026, 4,8 millions de rémunération des liquidités issues de l'émission des ODIRNANE (voir note 10.4). Ils incluent également la rémunération du compte séquestre, versée directement sur celui-ci. Par ailleurs, les « intérêts et charges assimilées » incluent les intérêts courus et capitalisés des obligations ICG pour 6,9 millions en 2026 et 6,2 millions en 2025.

Note 9 Impôts sur les résultats

Note 9.1 Détail des impôts sur les résultats

9.1 Détail des impôts sur les résultats

Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Impôts différés	6 534	1 934
Impôts exigibles	(985)	(437)
CHARGE D'IMPOT	5 549	1 497

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir note 4.1), elle inclut en revanche la CVAE. La variation des impôts différés est expliquée en note 9.2.

Dettes et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Créances d'impôt	28 295	23 054
Impôt exigible	274	277
CREANCE / (DETTE) D'IMPOT NETTE	28 021	22 776

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche qui n'ont pas encore pu être imputées sur de l'impôt à payer ou être cédées.

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer ou qui n'ont pas été cédées (notamment le crédit d'impôt). Ces créances s'élevaient à 27,4 millions d'euros à la fin juin 2026 et 21,8 millions à la fin 2025.

Les créances de crédit d'impôt recherche des derniers exercices ont été cédées (20,1 millions de créances 2024 cédées en 2025) et déconsolidées, les cessions entraînant le transfert au cessionnaire de la quasi-totalité des risques et avantages. Une quote-part de 5 %

de la valeur des créances cédées n'est payée par le cessionnaire qu'à l'issue du remboursement de la créance par le Trésor public en sa faveur.

Note 9.2 Impôts différés

Ventilation des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	741	740
Frais de développement	(7 828)	(8 363)
Subvention	219	239
Droits d'utilisation	311	321
Instruments financiers dérivés	(864)	(594)
Juste valeur – IFRS 3	(42 552)	(44 417)
IFRS 15	(1 917)	(1 594)
Autres	134	230
SOUS-TOTAUX	(51 757)	(53 439)
Décalages temporaires et autres retraitements	836	787
Déficits reportables	23 264	18 626
CVAE	28	26
TOTAUX	(27 628)	(34 000)
IMPOTS DIFFERES PASSIF	(27 871)	(34 154)
IMPOTS DIFFERES ACTIF	243	154

La variation des impôts différés au bilan s'élève à 6,3 millions d'euros, dont 6,5 constatés en résultat et -0,2 en capitaux propres (au titre par exemple des écarts actuariels ou des couvertures de taux).

Les déficits reportables peuvent être activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits (à moins de 5 ans). L'essentiel des actifs d'impôts différés résulte cependant de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées. Les déficits reportables activés concernent uniquement le périmètre d'intégration fiscale de EXAIL HOLDING (donc en France).

Note 10 Capitaux propres et résultat par action

Note 10.1 Capitaux propres

Au 30 juin 2026, le capital social de EXAIL TECHNOLOGIES SA s'élève à 17 044 747 euros, constitué de 17 044 747 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées dont 6 011 379 actions à droit de vote double.

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé de ne pas verser de dividende en 2026.

Actionnariat

	30 juin 2026				31 décembre 2025			
	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG
GORGÉ SA ⁽¹⁾	5 834 849	34,23%	11 669 698	50,61%	6 434 849	36,93 %	12 869 698	54,51 %
Raphaël Gorgé	98 969	0,58%	181 200	0,79%	98 969	0,57 %	181 200	0,77 %
Jean-Pierre Gorgé	118 827	0,70%	118 827	0,52%	118 827	0,68 %	118 827	0,50 %
Sous-total famille GORGÉ ⁽³⁾	6 052 645	35,51%	11 969 725	51,92%	6 652 645	38,18 %	13 169 725	55,78 %
Actions prêtées	1 000 000	5,87%	1 000 000	4,34%	1 000 000	5,74 %	1 000 000	4,24 %
Famille GORGÉ ⁽⁴⁾	7 052 645	41,38%	12 969 725	56,25%	7 652 645	43,92 %	14 169 725	60,02 %
Auto-détention	76 789	0,45 %	-	-	453 638	2,60 %	-	-
Public	9 915 313	58,17%	10 009 612	43,41%	9 318 464	53,48 %	9 438 580	39,98 %
Totaux	17 044 747	100,0%	23 056 126	100,00%	17 424 747	100 %	23 608 305	100 %

⁽¹⁾ La société GORGÉ SA est une société détenue par la famille Gorgé, contrôlée par Raphaël Gorgé.

⁽²⁾ Les droits de vote exerçables en AG excluent les titres détenus en auto-détention. Le nombre de droits de vote théoriques peut être obtenu en additionnant le nombre de droits de vote exerçables en AG et le nombre de titres détenus en auto-détention.

⁽³⁾ Sans prendre en compte les actions prêtées par la société GORGÉ SA pour une durée de 5 ans (jusqu'au 1er octobre 2030).

⁽⁴⁾ En incluant par assimilation les actions prêtées par GORGÉ SA.

En mars 2026, le capital social a été réduit de 380 000 euros par l'annulation de 380 000 actions auto détenues par la société.

La société GORGÉ SA a le même mois cédé 600 000 actions dans le cadre d'un placement accéléré secondaire (ABB) auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux.

La société GORGÉ SA avait consenti en 2020 et 2023 des nantissements d'actions EXAIL TECHNOLOGIES en faveur d'un établissement bancaire, en garantie de deux financements. A la suite de mainlevées partielles, ces nantissements initialement constitués à hauteur de 1 750 000 actions ont été ramenés en janvier 2026 à 750 000 actions. Au cours du semestre une mainlevée totale a été effectuée ; à la connaissance de la Société, il n'existe plus de nantissement d'actions EXAIL TECHNOLOGIES en cours.

Note 10.2 Résultat par action

	30/06/2026	30/06/2025
Nombre moyen pondéré d'actions	16 970 710	16 966 087
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros) ⁽¹⁾	-	-
Résultat par action (en euros)	(4,990)	(9,670)
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	(4,990)	(9,670)
Actions potentielles dilutives ⁽²⁾	4 705 883	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution	21 676 593	16 966 087
Résultat par action dilué (en euros)	(4,990)	(9,670)
RESULTAT PAR ACTION DILUE DES ACTIVITES POURSUIVIES (EN EUROS)	(4,990)	(9,670)

⁽¹⁾ Il n'a été versé de dividende ni en 2026 ni en 2025.

⁽²⁾ EXAIL TECHNOLOGIES a émis des ODIRNANE qui sont potentiellement dilutives, voir note 10.4. Il n'est toutefois pas calculé de résultat par action dilué différent du résultat par action parce que celui-ci est négatif.

Note 10.3 Actions d'autocontrôle

Les actions d'autocontrôle sont enregistrées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

Au 30 juin 2026, EXAIL TECHNOLOGIES détient 76 789 actions propres, dont 6 393 dans le cadre d'un contrat de liquidité et 70 396 dans le cadre du programme de rachat. Ces actions ont été acquises pour 1,9 million d'euros, leur valeur de marché (au cours de bourse du 30 juin 2026) est de 9,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, 453 638 actions propres étaient détenues, une réduction de capital par annulation de 380 000 actions d'auto contrôle a été réalisée en mars 2026.

Note 10.4 Obligations à durée indéterminée remboursables en numéraire et /ou en actions nouvelles et/ou existantes

Le 24 septembre 2025, EXAIL TECHNOLOGIES a annoncé l'émission d'obligations à durée indéterminée remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, pour un montant total de 300 millions d'euros. Cette émission porte sur 3 000 obligations ODIRNANE d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune. Elle représente une dilution maximale potentielle d'environ 16,2 % du capital social actuel, dans l'hypothèse où le droit de conversion/échange serait exercé pour l'ensemble des obligations et où la société choisirait de remettre uniquement des actions nouvelles.

EXAIL TECHNOLOGIES a également annoncé, le 12 janvier 2026, le lancement d'une offre complémentaire. Les nouvelles obligations ont été émises le 20 janvier selon les mêmes modalités que les obligations existantes, à l'exception de la date et du prix d'émission. À leur date d'émission, leur montant nominal total s'élève à 200 millions d'euros, représenté par 2 000 obligations nouvelles d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune. Elle représente une dilution maximale potentielle d'environ 10,8 % du capital social actuel, dans l'hypothèse où le droit de conversion/échange serait exercé pour l'ensemble des obligations et où la société choisirait de remettre uniquement des actions nouvelles. Ces obligations seront assimilées aux obligations existantes et formeront, à compter de leur date d'émission, une seule et même souche avec les 300 millions d'euros d'obligations émises le 1^{er} octobre 2025, représentées par 3 000 obligations existantes. Le prix d'émission de chaque nouvelle obligation a été fixé à 127,00 % du montant nominal par obligation.

La société a donc encaissé en janvier 2026 la somme de 253,7 millions d'euros correspondant à 254 millions de nominal et prime d'émission, plus 2,4 millions d'intérêts courus (pour la période d'octobre 2025 à janvier 2026) versés par les souscripteurs, moins 2,7 millions d'euros de frais d'émission.

(en milliers d'euros)		Ouverture	Emission nominal	Prime d'émission	Frais d'émission	Total période	Intérêts versés	Intérêts courus	Clôture
Obligations à durée indéterminée, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes	Nominal	295 760	200 000	54 000	(2 717)	251 283	-	-	547 043
	Coupons	3 025	2 440	-	-	2 440	(10 000)	9 535	5 000
TOTAL OBLIGATIONS		298 784	202 440	54 000	(2 717)	253 723	(10 000)	9 535	552 043
FLUX DE TRESORERIE PERIODE		-	202 440	54 000	(2 717)	253 723	(10 000)	-	243 723

Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres	Totaux
Au 31 décembre 2025	742	6 782	1 230	29	463	9 247
<i>Dotations</i>	-	1 140	2	120	-	1 262
<i>Utilisations</i>	-	(848)	(488)	-	(107)	(1 443)
<i>Reprises non utilisées</i>	-	-	-	-	-	-
Impact sur le résultat de la période	-	292	(487)	120	(107)	(181)
<i>Variations de périmètre</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres mouvements</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Effet des variations de change</i>	-	-	-	-	-	-
AU 30 JUIN 2026	742	7 075	743	149	357	9 065

Note 12 Autres notes

Note 12.1 Engagements

Les engagements n'ont pas évolué de façon significative.

Note 12.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

Dans le dossier opposant le Groupe à SPIE BUILDING SOLUTIONS, SPIE avait décidé de poursuivre ses réclamations, en ramenant ses demandes à titre principal à 1,9 million d'euros à raison de dol et à titre subsidiaire à 1,9 million d'euros à titre de dommages et intérêts sur le fondement de l'obligation d'information précontractuelle. Ses réclamations ont finalement à nouveau été modifiées et portées à 2,7 millions d'euros dans ses dernières écritures de septembre 2026.

Les autres procédures mentionnées dans l'annexe des comptes 2025 n'ont pas évolué de manière significative au cours du semestre.

Note 12.3 Événements postérieurs à la date de clôture

A la fin du mois de juin 2026, EXAIL TECHNOLOGIES a annoncé être entrée en négociations exclusives avec SAFRAN concernant une éventuelle acquisition d'EXAIL TECHNOLOGIES par SAFRAN. Cette annonce a été faite à la suite de la publication d'un article. Le 3 juillet, il a finalement été annoncé la fin de ces négociations exclusives, sans conclusion d'accord.

Le 6 juillet 2026, THALES et EXAIL TECHNOLOGIES ont annoncé la signature d'un accord engageant entre THALES et la famille Gorgé pour l'acquisition de la participation de 35,51 % de cette dernière dans EXAIL TECHNOLOGIES, en vue d'acquérir 100 % d'EXAIL TECHNOLOGIES, par le biais d'une offre publique d'achat obligatoire au prix de 134,00 € par action pour chacune des deux étapes de l'offre. La finalisation de l'acquisition de la participation de la famille Gorgé est prévue d'ici au troisième trimestre 2027, sous réserve de l'obtention des approbations antitrust et réglementaires habituelles. A l'issue de cette première prise de participation, THALES déposera une offre publique d'achat obligatoire portant sur 100 % des actions d'EXAIL TECHNOLOGIES et des obligations ODIRNANE auprès de l'AMF, avec une clôture prévue début 2028 au plus tard.

Cette proposition de rapprochement entre THALES et EXAIL TECHNOLOGIES a été unanimement et favorablement accueillie par le Conseil d'administration d'EXAIL TECHNOLOGIES. Le Conseil d'administration d'EXAIL TECHNOLOGIES sera chargé d'émettre un avis motivé après examen de l'attestation d'équité qui sera émise par un expert indépendant qui sera mandaté à cette fin ; un comité ad hoc, nommé par le Conseil d'administration d'EXAIL TECHNOLOGIES, supervisera les travaux de l'expert indépendant.

Le 30 juillet 2026, THALES et EXAIL TECHNOLOGIES ont signé l'accord de rapprochement dont la négociation avait été annoncée le 6 juillet 2026. Cet accord de rapprochement définit les modalités de l'acquisition par THALES de l'ensemble des actions et des ODIRNANE émises par EXAIL TECHNOLOGIES et non détenues par la famille Gorgé dans le cadre d'une offre publique obligatoire. Cette offre sera déposée par THALES à la suite de la finalisation de l'acquisition de la participation de la famille Gorgé. Le Conseil d'administration d'EXAIL TECHNOLOGIES, sur proposition du comité *ad hoc*, a nommé le cabinet LEDOUBLE, représenté par Olivier Cretté et Romain Delafont, en qualité d'expert indépendant dans le cadre de l'offre.

Le rapprochement entre EXAIL TECHNOLOGIES et THALES reste conditionné, en amont de la réalisation de l'offre, à l'obtention de toutes les autorisations antitrust et réglementaires nécessaires. Du fait de cette incertitude, les parties ont convenu d'indemnités (*break up fees*) en faveur d'EXAIL TECHNOLOGIES en cas de non-réalisation de l'opération.

En conséquence d'un changement de contrôle, dont la réalisation est envisagée au troisième trimestre 2027 sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, la documentation bancaire et la documentation des obligations ICG prévoient une exigibilité anticipée. Du fait de l'amortissement anticipé des obligations ICG, EXAIL TECHNOLOGIES bénéficiera d'une promesse de vente donnée par ICG concernant ses titres EXAIL HOLDING (avec faculté de substitution). A défaut d'exercice de cette promesse, ICG pourrait enclencher un processus de cession totale de EXAIL HOLDING, bénéficiaire de droits politiques additionnels et d'un dividende exceptionnel de 50 millions d'euros, en plus du paiement des dividendes préciputaires capitalisés, au taux majoré de 23 %, comme indiqué en notes 1.3 et 8.2. A défaut du paiement du dividende (voir notes 1.3 et 8.2), ICG bénéficierait d'une promesse d'achat de ses titres EXAIL HOLDING. Les salariés actionnaires de EXAIL SAS pourront prétendre également à une liquidité offerte par EXAIL HOLDING et ceux de EXAIL HOLDING à une liquidité offerte par EXAIL TECHNOLOGIES (avec faculté de substitution), conditionnée à la réalisation de la sortie totale d'ICG. Les titres des minoritaires (ICG et salariés) sont au 30 juin 2026 comptabilisés de la façon suivante :

- en dette, à une juste valeur déterminée à la date de clôture à partir du cours de bourse d'EXAIL TECHNOLOGIES, dans la limite des droits acquis à cette date, pour les titres EXAIL SAS des salariés (voir notes 5.3.2 et 8.2.2) ;
- en capitaux propres, à une juste valeur déterminée à la date d'attribution, dans la limite des droits acquis à la clôture, pour les titres EXAIL HOLDING des salariés (voir notes 5.3.1 et 8.2.2) ;
- en dette, à hauteur du dividende majoré permettant la neutralisation d'un *put* au bénéfice d'ICG, pour les titres EXAIL HOLDING détenus par ICG (voir notes 1.3 et 8.2.1).

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 6 juillet, sur la base d'un prix par action EXAIL TECHNOLOGIES de 134 euros, le groupe EXAIL TECHNOLOGIES a été valorisé par les parties à 3,9 milliards de valeur d'entreprise, ce qui implique, compte tenu d'une capitalisation boursière de 2,3 milliards à 134 euros par action, une valeur de l'ordre de 1,6 milliard pour l'ensemble de la dette financière nette (y compris les obligations ICG) et des minoritaires dans les filiales (ICG et salariés de EXAIL HOLDING et EXAIL SAS). Les dettes apparaissant dans les comptes semestriels au titre d'ICG et des salariés correspondent à des évaluations comptables des obligations du Groupe, qui ne correspondent pas aux évaluations réalisées par les parties dans le cadre de leur projet de rapprochement pour l'ensemble des titres d'ICG et des salariés.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 30 juin 2026 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêt des comptes consolidés.

Note 13 Liste des sociétés consolidées

Les pourcentages d'intérêt ont été modifiés par rapport au publié historique, comme expliqué en note 1.3.

Sociétés	Société mère au 30 juin 2026	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		06-2026	2025	06-2026	2025	06-2026	2025
Société consolidante							
EXAIL TECHNOLOGIES SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Structure							
SAS STONI	EXAIL TECHNOLOGIES	100	100	100	100	IG	IG
SCI DES CARRIÈRES ⁽¹⁾	EXAIL TECHNOLOGIES	100	100	100	100	IG	IG
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas) ⁽¹⁾	BALISCO	90,58	90,58	90,58	90,58	IG	IG
BALISCO (anciennement VIGIANS) ⁽¹⁾	EXAIL TECHNOLOGIES	100	100	100	100	IG	IG
1ROBOTICS (États-Unis) ⁽¹⁾	EXAIL TECHNOLOGIES	29,89	29,89	81	81	MEQ	MEQ
Groupe EXAIL HOLDING							
EXAIL HOLDING	EXAIL TECHNOLOGIES	87,16	87	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL DEV 1 ⁽²⁾	EXAIL SAS	100	-	97,46	97,51	IG	-
EXAIL IMMO (ex-ECA DEV1 SAS)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL AEROSPACE	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL AUTOMATION ⁽³⁾	-	-	100	97,46	97,51	-	IG
EXAIL ROBOTICS	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL ROBOTICS BELGIUM (Belgique)	EXAIL ROBOTICS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL ROBOTICS CANADA (Canada)	EXAIL ROBOTICS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL-GROUP ASIA Pte Ltd (Singapour)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL Robotics Australia Pty Ltd (Australie)	EXAIL ROBOTICS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL SAS	EXAIL HOLDING	96,80	96,77	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL Systems Defense Inc (États-Unis)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL Inc (États-Unis)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL SDN BHD (Malaisie)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL BV (Pays-Bas)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL GmbH (Allemagne)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL DMCEST (Dubai)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL Limited (Grande-Bretagne)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL LTDA (Brésil)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL PTE (Singapour)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
EXAIL Norvège (Norvège)	EXAIL SAS	100	100	97,46	97,51	IG	IG
LEUKOS	EXAIL SAS	95	95	92,59	92,63	IG	IG
MAURIC	EXAIL SAS	79,28	79,28	77,27	77,30	IG	IG
MAURIC BELGIUM (Belgique)	MAURIC	100	100	77,27	77,30	IG	IG

⁽¹⁾ Sociétés sans activité
⁽²⁾ Création, société sans activité
⁽³⁾ Cession au 30 avril 2026

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RSM PARIS
26 rue Cambacérès
75008 Paris

Aux Actionnaires,

EXAIL TECHNOLOGIES

Siège social : 30 rue de Gramont – 75002 PARIS

Société anonyme au capital de 17 044 747 euros

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société EXAIL TECHNOLOGIES, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur:

- la note 1.3 « Retraitement des informations financières de l'exercice antérieur » qui expose les corrections apportées au traitement comptable appliqué aux instruments détenus par ICG, les managers et salariés ainsi que leurs incidences sur les comptes semestriels et les informations financières des exercices antérieurs ;
- la note 12.3 « Événements postérieurs à la date de clôture » qui décrit les conditions de l'accord de rapprochement signé entre Thalès et EXAIL TECHNOLOGIES le 30 juillet 2026.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 23 octobre 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christophe Drieu

RSM PARIS
Sébastien MARTINEAU

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-avant présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Raphaël GORGÉ, Président Directeur Général.